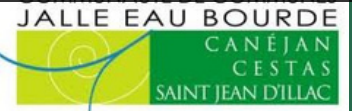


Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE



PCAET

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



PCAET
Plan Climat-Air-Énergie Territorial

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
JALLE EAU BOURDE

7. SYNTHÈSE CONSULTATION PUBLIQUE

DOCUMENT ÉLABORÉ AVEC LE CONCOURS DE :
CCJEB (2026)

SEPT 2026
SEPT 2032

Table des matières

1	Introduction	3
2	Présentation de la consultation	3
2.1	Période de consultation	3
2.2	Documents mis à disposition	3
2.3	Dispositif d'information et de communication	3
2.4	Accompagnement du public	5
2.5	Modalités de participation et bilan quantitatif.....	5
2.6	Méthodologie de participation	5
3	Profil des répondants.....	6
4	Analyse quantitative des résultats de la consultation	7
4.1	Les répondants face aux enjeux de la transition écologique.....	7
4.1.1	Une forte prise de conscience des enjeux climatiques.....	7
4.1.2	Des freins principalement pratiques au passage à l'action.....	8
4.1.3	Une attente d'accompagnement de la part de la collectivité.....	8
4.2	Une évaluation globalement favorable des orientations et axes du PCAET.....	9
4.3	Priorités d'action et une appréciation positive du projet.....	11
4.4	Les attentes prioritaires des habitants et la perception globale du PCAET	12
4.5	Perception globale du niveau d'ambition du PCAET.....	12
5	Synthèse des contributions LIBRE.....	14
5.1	Ambition du PCAET et mise en œuvre opérationnelle	15
5.2	Mobilité.....	16
5.3	Préservation des espaces naturels, biodiversité et sobriété foncière	17
5.4	Adaptation au changement climatique	18
5.5	Gouvernance, suivi et participation des acteurs du territoire.....	20
5.6	Communication et information du public.....	21
5.7	Propositions techniques et pistes d'amélioration	22
5.8	Contribution hors champ du PCAET.....	23

1 Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) constitue le document stratégique de la Communauté de communes Jallée Eau Bourde en matière de transition écologique. Il définit, pour une durée de six ans, les orientations et les actions que la collectivité souhaite mettre en œuvre afin de répondre aux enjeux du changement climatique, de la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables, de l'amélioration de la qualité de l'air et de l'adaptation du territoire aux évolutions climatiques.

Élaboré en concertation avec les élus, les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire, ce projet traduit une ambition collective en faveur d'un développement plus sobre, plus résilient et plus durable.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le projet de PCAET a été soumis à une consultation du public préalablement à son approbation définitive par le Conseil communautaire. Cette étape réglementaire permet à chaque habitant, association, entreprise ou acteur local de prendre connaissance des documents composant le projet et de formuler des observations, propositions ou remarques.

Au-delà du respect de cette obligation réglementaire, la Communauté de communes a souhaité faire de cette consultation un véritable temps d'information et d'échange avec les habitants. Une communication spécifique a ainsi été déployée afin de faire connaître la démarche, d'expliquer les enjeux du PCAET, de faciliter l'accès aux documents et d'encourager la participation du plus grand nombre.

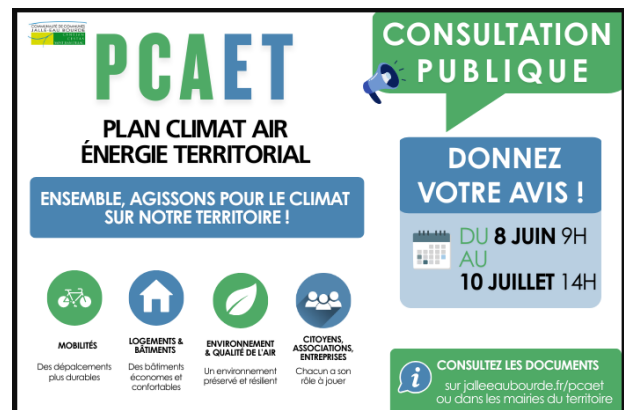
Le présent document présente les modalités d'organisation de cette consultation, les moyens mis en œuvre pour informer le public, ainsi qu'une synthèse des contributions recueillies et des suites qui leur ont été données avant l'approbation du PCAET.

2 Présentation de la consultation

2.1 Période de consultation

La consultation du public s'est déroulée du lundi 8 juin au vendredi 10 juillet 2026, conformément aux dispositions réglementaires applicables au Plan Climat Air Énergie Territorial.

Durant cette période, chacun pouvait consulter l'ensemble des documents du projet et transmettre ses observations selon différents moyens mis à disposition la Communauté de communes.



2026

par

2.2 Documents mis à disposition

Afin de permettre au public de disposer d'une information complète, les documents suivants étaient accessibles pendant toute la durée de la consultation :

- le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
- le diagnostic territorial ;
- la stratégie territoriale ;
- le programme d'actions ;
- le rapport d'évaluation environnementale ;
- le résumé non technique.

L'ensemble de ces documents était consultable sous format numérique sur la plateforme de participation citoyenne (PURPOZ), à partir du site internet de la Communauté de communes et dans chacune des mairies en version papier.

2.3 Dispositif d'information et de communication

La Communauté de communes a mis en œuvre une communication multicanale afin d'assurer la meilleure information possible des habitants et des acteurs du territoire.

La consultation a notamment été relayée par :

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE



- une page dédiée sur le site internet de la Communauté de communes ;
- des relais sur les sites internet des communes membres ;
- plusieurs publications sur les réseaux sociaux (publication de lancement, publication de rappel en milieu de consultation et publication de fin de consultation) ;
- les panneaux lumineux des communes ;
- des affichages en mairie ;
- les supports de communication municipaux lorsque leur calendrier de publication le permettait.
- une campagne d'affichage dans les bus du réseau Prox'Bus ;

L'ensemble de ces supports renvoyait vers la plateforme de consultation grâce à un lien direct ou à un QR code facilitant l'accès aux documents et au formulaire de participation.



Publication réseaux sociaux Saint Jean d'Illac



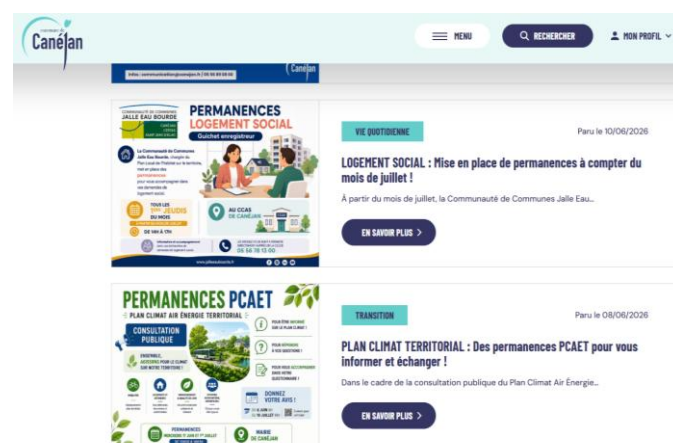
Installation consultation en mairie Cestas



Panneau lumineux de Saint Jean d'Illac



Affichage dans les bus du Service Prox bus de la Communauté de communes



Publication site internet mairie Canéjan

Infos



Publication journal communal mairie Cestas

2.4 Accompagnement du public

Soucieuse de favoriser la participation de tous les habitants, la Communauté de communes a organisé des permanences de concertation en présentiel. Deux demi-journées de permanence ont été organisées dans chacune des trois communes membres.

- Canéjan les mercredis 17 juin et 1 juillet de 13h30 à 16h30
- Cestas les mercredis 17 juin et 1 juillet de 9h à 12h
- Saint Jean-d'Illac les vendredis 19 juin et 3 juillet de 13h30 à 16h30

Ces permanences, libres d'accès, permettaient aux habitants de rencontrer les agents en charge du PCAET, de poser leurs questions, d'obtenir des explications sur le projet et, s'ils le souhaitaient, d'être accompagnés dans le dépôt de leur contribution.

Ce dispositif visait à rendre la consultation accessible au plus grand nombre et à favoriser une participation éclairée.

2.5 Modalités de participation et bilan quantitatif

Pendant toute la durée de la consultation, plusieurs modalités de participation ont été proposées afin de permettre au plus grand nombre de contribuer.

Les habitants pouvaient répondre :

- en ligne, via un formulaire de participation accessible sur la plateforme de participation citoyenne CAP Collectivité (Purpoz), dont le lien était diffusé sur le site internet de la Communauté de communes, les sites internet des communes membres ainsi que sur l'ensemble des supports de communication de la consultation ;
- en version papier, grâce à un formulaire mis à disposition dans les mairies de Canéjan, Cestas et Saint-Jean-d'Illac. Les réponses pouvaient être déposées dans une urne prévue à cet effet.

Au terme de la période de consultation, 80 contributions ont été recueillies, réparties de la manière suivante :

Mode de participation	Nombre de contributions
Formulaire en ligne (CAP Collectivité – Purpoz)	75
Formulaire papier	5
Total	80

La très grande majorité des contributions a ainsi été recueillie par voie dématérialisée, traduisant une bonne appropriation du dispositif numérique mis en place. Les formulaires papier ont néanmoins permis de maintenir une modalité de participation accessible aux personnes souhaitant privilégier un support physique.

2.6 Méthodologie de participation

La Communauté de communes a fait le choix de proposer une modalité de participation hybride, conciliant les exigences réglementaires de la consultation publique avec la volonté de favoriser une participation plus large, plus accessible et plus facilement exploitable.

En effet, les consultations reposant uniquement sur un registre d'observations libres conduisent généralement à une participation limitée et à des contributions très hétérogènes, rendant leur analyse plus complexe. Afin de faciliter l'expression du public tout en garantissant une exploitation objective des résultats, un questionnaire guidé a été élaboré.

Ce questionnaire poursuivait un double objectif :

- permettre aux habitants de se familiariser avec les grandes orientations du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et les principaux enjeux abordés (énergie, mobilité, habitat, qualité de l'air, biodiversité, adaptation au changement climatique, etc.) ;
- recueillir de manière structurée la perception des participants afin d'identifier leur niveau de sensibilité aux enjeux de la transition écologique, leur appréciation des orientations proposées et leurs attentes à l'égard de la politique climatique du territoire.

Le questionnaire a été construit selon une progression permettant d'accompagner les participants dans leur réflexion avant de recueillir leur avis sur le projet de PCAET.

Dans un premier temps, les répondants étaient invités à se positionner sur leur propre perception des enjeux liés à la transition écologique ainsi que sur leurs pratiques individuelles. Cette première séquence permettait de mieux comprendre le profil environnemental des participants et de replacer leurs réponses dans leur contexte.

Dans un second temps, les participants étaient amenés à découvrir et à évaluer les différentes orientations stratégiques et le programme d'actions du PCAET. Ils étaient notamment invités à exprimer leur niveau de satisfaction pour chacun des axes du plan ainsi qu'à identifier les domaines d'action qu'ils considéraient comme prioritaires pour améliorer la qualité de vie sur le territoire.

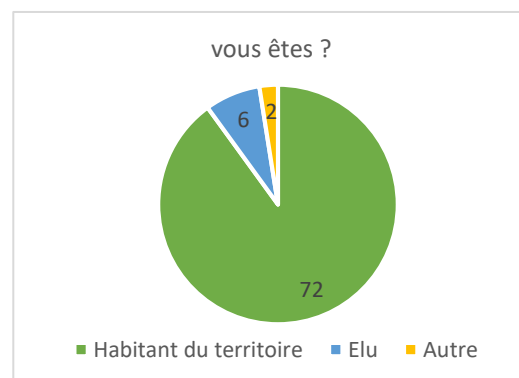
Enfin, après avoir pris connaissance des objectifs et des actions proposées, les répondants étaient invités à porter une appréciation globale sur le projet de PCAET. Cette progression visait à recueillir un avis éclairé, fondé sur une connaissance préalable du contenu du plan.

Parallèlement, plusieurs espaces d'expression libre étaient proposés tout au long du questionnaire afin de permettre à chacun de formuler des remarques, observations ou propositions complémentaires. Ces contributions ouvertes ont permis de recueillir des attentes plus spécifiques, des propositions d'actions et des questionnements qui viennent enrichir l'analyse des réponses quantitatives.

Cette méthodologie permet ainsi de croiser une analyse quantitative, fondée sur les réponses aux questions fermées, avec une analyse qualitative des contributions libres. Elle offre une lecture plus complète des perceptions, des attentes et des préoccupations exprimées par les habitants, tout en répondant aux objectifs réglementaires de la participation du public.

3 Profil des répondants

La consultation publique a recueilli 80 contributions. Les sont très majoritairement des habitants du territoire (78 répondants, soit 90 %), traduisant une forte implication citoyens dans les enjeux liés au climat, à l'énergie et à l'environnement. La consultation a également mobilisé 6 témoignant de l'intérêt des collectivités locales pour cette ainsi qu'un autre acteur du territoire.

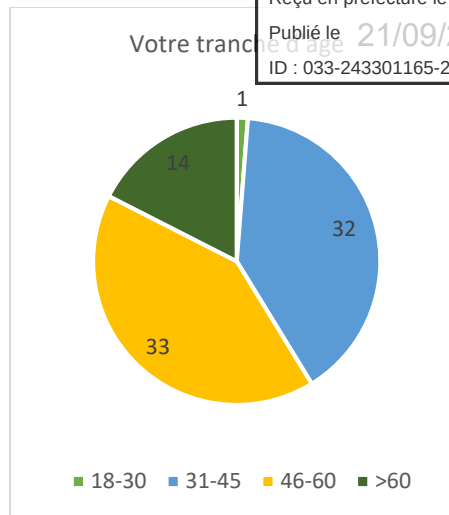
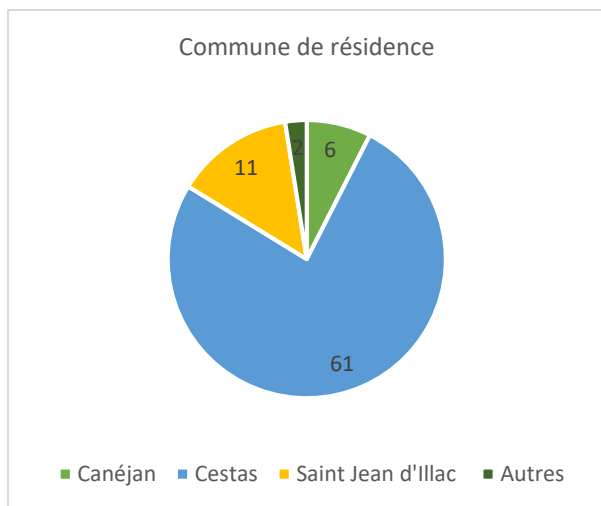


répondants
des
élus (7 %),
démarche,

La participation est principalement issue de la commune de Cestas, qui représente 61 répondants (76 %). Les communes de Saint-Jean-d'Illac (12 répondants, 14 %) et de Canéjan (6 répondants, 7 %) sont également représentées, tandis qu'un répondant réside hors du territoire communautaire.

Les participants appartiennent majoritairement aux classes d'âge 46-60 ans (33 répondants, 41 %) et 31-45 ans (32 répondants, 40 %), qui totalisent à elles seules près de 81 % des contributions. Les personnes de plus de 60 ans représentent 14 répondants (18 %), tandis que les 18-30 ans sont peu représentés (1 répondant, 1 %).

Dans l'ensemble, cette consultation a principalement mobilisé un public adulte, directement concerné par les enjeux d'aménagement, de mobilité, de cadre de vie et de transition écologique du territoire. La faible participation des jeunes adultes constitue toutefois un point de vigilance, ces derniers étant sous-représentés au regard de la structure démographique du territoire.



4 Analyse quantitative des résultats de la consultation

Après avoir présenté le profil des répondants, cette partie vise à analyser les réponses aux questions fermées du questionnaire. La progression retenue reprend celle du questionnaire afin de restituer le cheminement proposé aux participants : dans un premier temps leur perception de la transition écologique et leurs pratiques personnelles, puis leur appréciation du contenu du PCAET et de ses priorités, avant de recueillir leur avis global sur le projet.

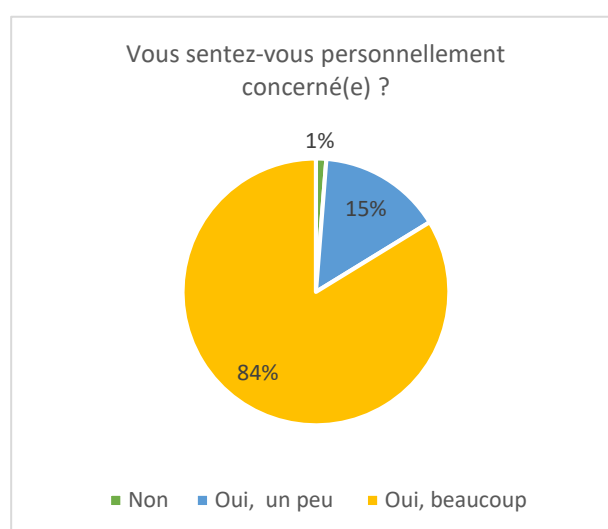
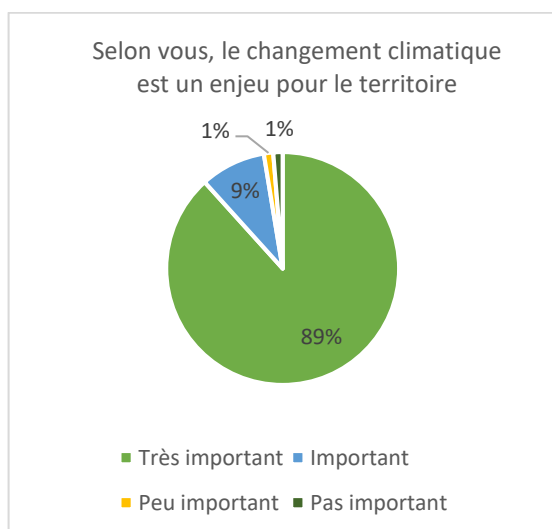
4.1 Les répondants face aux enjeux de la transition écologique

Avant d'inviter les participants à se prononcer sur le contenu du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), le questionnaire visait à mieux comprendre leur perception de la transition écologique, leur niveau d'engagement personnel ainsi que leur disposition à faire évoluer leurs pratiques.

4.1.1 Une forte prise de conscience des enjeux climatiques

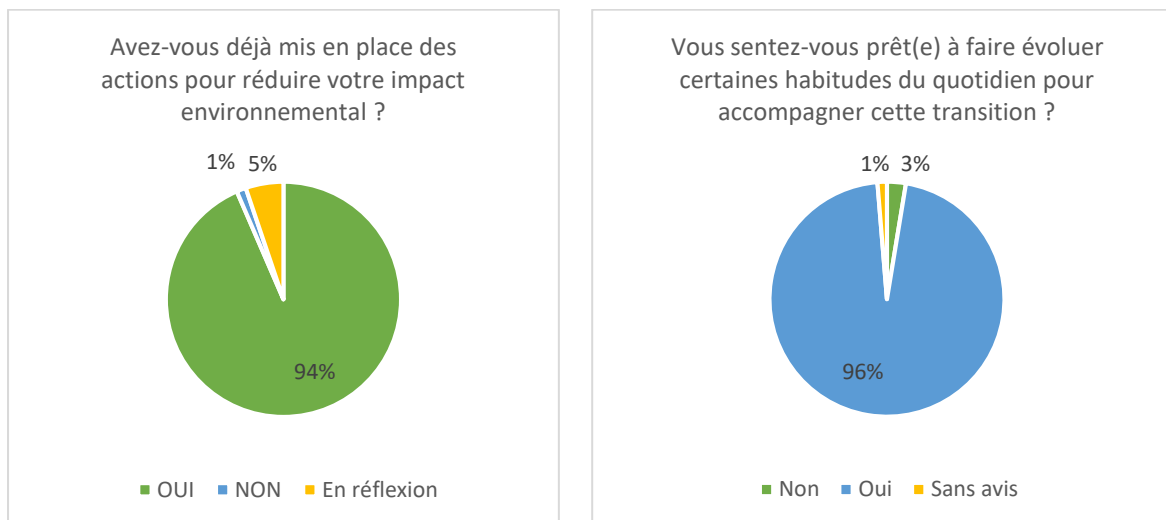
Les résultats mettent en évidence une très forte sensibilité aux enjeux climatiques. En effet, 98 % des répondants considèrent que le changement climatique constitue un enjeu important ou très important pour le territoire, dont près de 89 % le jugent très important. Seuls deux répondants estiment que cet enjeu est peu important ou sans importance.

Cette prise de conscience s'accompagne d'un fort sentiment d'implication personnelle. Plus de 84 % des répondants déclarent se sentir beaucoup concernés par les enjeux de la transition écologique et 15 % se disent concernés « un peu ». Une seule personne indique ne pas se sentir concernée.



Cette sensibilité se traduit également dans les pratiques quotidiennes. 94 % des participants déclarent avoir déjà engagé des actions pour réduire leur impact environnemental. Les autres répondants sont majoritairement en réflexion, deux personnes seulement indiquant n'avoir entrepris aucune démarche.

Enfin, 96 % des répondants se déclarent prêts à faire évoluer certaines habitudes de leur quotidien afin d'accompagner la transition écologique, traduisant une réelle volonté de poursuivre leur engagement.



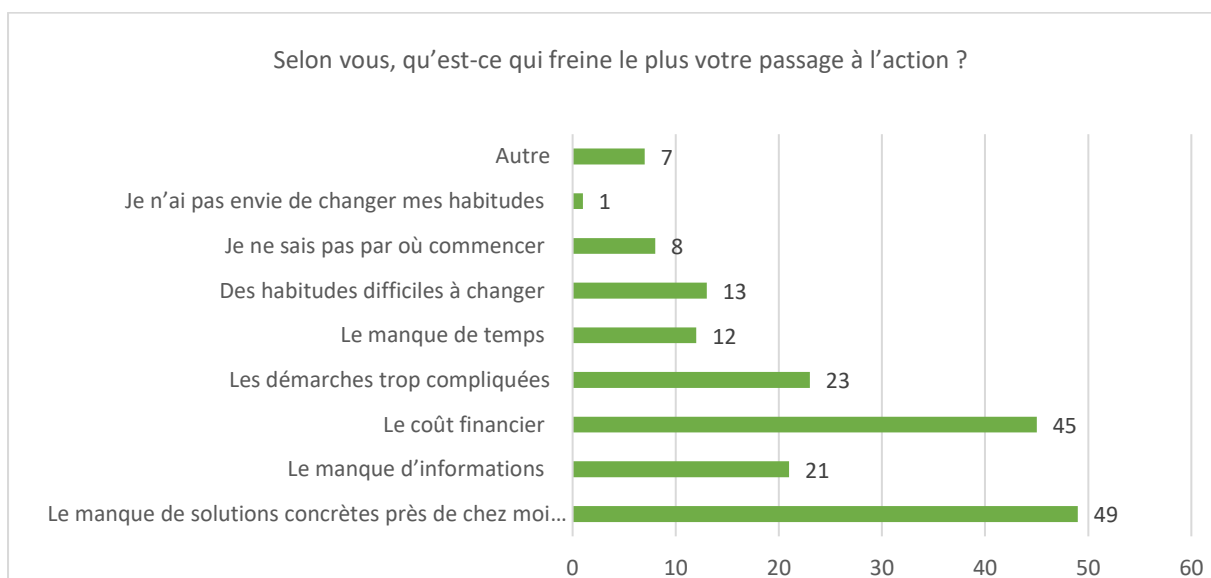
Ces résultats montrent que les participants à la consultation ne remettent pas en cause la nécessité d'agir. Ils constituent un public déjà sensibilisé, engagé et disposé à poursuivre les changements de comportement favorables à la transition écologique.

4.1.2 Des freins principalement pratiques au passage à l'action

Si la volonté d'agir apparaît largement partagée, les répondants identifient néanmoins plusieurs obstacles limitant leur passage à l'action.

Le premier frein cité est le manque de solutions concrètes à proximité du domicile, mentionné par 49 répondants. Vient ensuite le coût financier des actions à entreprendre (45 répondants), suivi des démarches jugées trop complexes (23 répondants) et du manque d'informations (21 répondants).

À l'inverse, très peu de participants déclarent ne pas souhaiter modifier leurs habitudes (1 répondant seulement), ce qui confirme que les principaux freins sont d'ordre pratique, économique et organisationnel, plutôt qu'un manque d'intérêt pour la transition écologique.



Les résultats montrent que la principale difficulté n'est pas de convaincre les habitants de l'intérêt de la transition écologique mais de leur offrir des solutions concrètes, accessibles et facilement mobilisables. L'accompagnement apparaît ainsi comme un levier majeur de réussite des politiques publiques locales.

4.1.3 Une attente d'accompagnement de la part de la collectivité

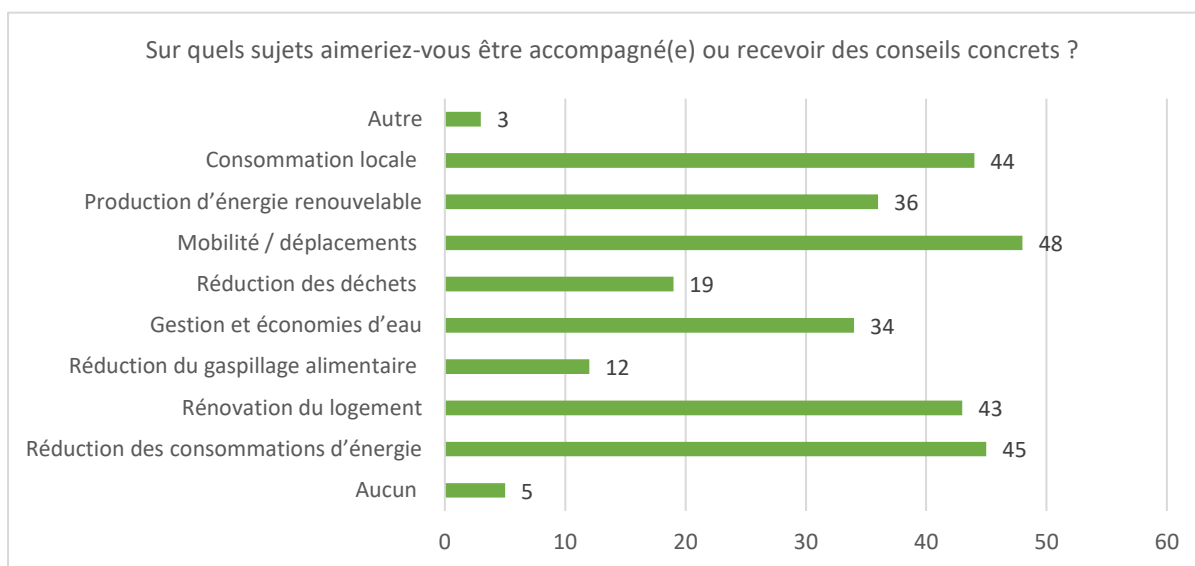
Les participants ont également été invités à préciser les domaines dans lesquels ils souhaiteraient être accompagnés ou recevoir des conseils pratiques.

Les attentes portent principalement sur :

- les mobilités et déplacements (48 citations) ;
- la réduction des consommations d'énergie (45 citations) ;
- la rénovation énergétique des logements (43 citations) ;
- la consommation locale (44 citations).

D'autres sujets recueillent également un intérêt important, notamment la production d'énergies renouvelables (36 citations) et la gestion de l'eau (34 citations).

Les thématiques relatives à la réduction des déchets (19 citations) et du gaspillage alimentaire (12 citations) apparaissent moins prioritaires, sans pour autant être absentes des préoccupations des habitants.



Ces résultats traduisent une attente forte d'accompagnement de proximité. Les habitants recherchent avant tout des informations pratiques, des conseils personnalisés et des dispositifs facilitant leur passage à l'action dans les domaines ayant un impact direct sur leur quotidien, leur budget et leur qualité de vie.

4.2 Une évaluation globalement favorable des orientations et axes du PCAET

Après avoir exprimé leur perception des enjeux de la transition écologique et leur niveau d'engagement personnel, les participants étaient invités à évaluer les sept orientations stratégiques du Plan Climat-Air-Énergie Territorial. Cette séquence visait à mesurer leur niveau d'adhésion aux grands axes du projet avant de les inviter à exprimer leurs priorités d'action et leur appréciation générale du PCAET.

Dans l'ensemble, les résultats mettent en évidence une adhésion majoritaire aux orientations proposées. Pour chacun des sept axes, les avis « satisfaisant » et « très satisfaisant » sont majoritaires, traduisant une perception globalement positive de la stratégie élaborée par la Communauté de communes.

Axe 1 – Gouvernance et mobilisation du territoire

L'axe consacré à la gouvernance recueille 47 avis favorables (59 %), contre 28 avis peu ou pas satisfaisants %).

Il s'agit de l'axe qui enregistre le niveau de satisfaction le faible parmi les sept orientations proposées. Ce résultat traduit vraisemblablement une attente des répondants concernant les modalités de mise en œuvre du PCAET, la mobilisation des acteurs du territoire, l'implication des habitants ainsi que le suivi des actions engagées.

Axe 2 – Réduire les consommations d'énergie et viser la sobriété énergétique

Cet axe recueille 56 avis favorables (70 %).

Les répondants apparaissent largement convaincus de la nécessité de réduire les consommations énergétiques. Les plus réservés semblent davantage traduire une attente de dispositifs d'accompagnement concrets permettant aux habitants et aux acteurs du territoire de mettre en œuvre cette sobriété énergétique.

Axe 3 – Renforcer la production d'énergie renouvelable locale

Avec 63 avis favorables (78 %), cet axe figure parmi les mieux évalués.

Les résultats traduisent une forte adhésion au développement d'une production locale d'énergie renouvelable, perçue comme un levier majeur de la transition énergétique et de la réduction de la dépendance aux énergies fossiles.

Axe 4 – Réduire les émissions de gaz à effet de serre

L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre recueille 60 avis favorables (75 %).

Les répondants reconnaissent ainsi la nécessité d'agir sur principales sources d'émissions du territoire. Les quelques plus réservés pourront être rapprochés des attentes exprimées ultérieurement concernant les mobilités et les transports, identifiés comme des enjeux prioritaires.

Axe 1 - Gouver

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

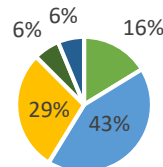
Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

21/09/2026

S²LO

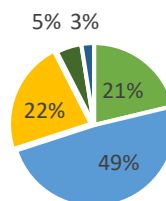
ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE



■ Très satisfaisant ■ Satisfaisant ■ Peu satisfaisant
■ Pas satisfaisant ■ Pas d'avis

(35
plus

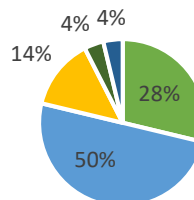
Axe 2 - Réduire ses consommations d'énergie et viser la sobriété énergétique



■ Très satisfaisant ■ Satisfaisant
■ Peu satisfaisant ■ Pas satisfaisant
■ Pas d'avis

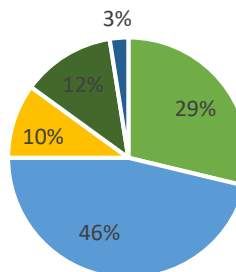
avis

Axe 3 - Renforcer la production d'énergie renouvelable locale



■ Très satisfaisant ■ Satisfaisant ■ Peu satisfaisant

Axe 4 - Réduire les gaz à effets de serre



■ Très satisfaisant ■ Satisfaisant
■ Peu satisfaisant ■ Pas satisfaisant
■ Pas d'avis

les
avis

Axe 5 – Améliorer la qualité de l'air

L'amélioration de la qualité de l'air obtient 55 avis favorables (69%), mais également 21 avis peu ou pas satisfaisants.

Ces résultats montrent que cet enjeu est largement partagé, tout en laissant apparaître une attente de mesures plus visibles ou plus ambitieuses. Les contributions libres permettront notamment de préciser que plusieurs répondants associent cette thématique aux impacts du trafic routier, en particulier l'autoroute A63.

Axe 6 – S'adapter au changement climatique

L'axe consacré à l'adaptation au changement climatique recueille 59 avis favorables (74 %).

Cette appréciation traduit une prise de conscience des déjà perceptibles du changement climatique sur le territoire. Les répondants reconnaissent l'importance d'anticiper ces évolutions au travers d'actions de végétalisation, de gestion de l'eau, de préservation des espaces naturels ou encore d'adaptation des bâtiments des espaces publics.

Axe 7 – Forêt et alimentation locale

Avec 65 avis favorables (81 %), cet axe est celui qui obtient le niveau d'adhésion le plus élevé de l'ensemble questionnaire.

Cette forte satisfaction traduit l'attachement des habitants à la préservation du patrimoine naturel, à la biodiversité ainsi qu'au développement d'une alimentation locale et durable. Elle confirme également place importante accordée par les répondants aux enjeux de qualité du cadre de vie.

4.3 Priorités d'action et une appréciation positive du projet

L'analyse des sept axes stratégiques montre une validation globale de la stratégie du PCAET. Aucun axe ne recueille une majorité d'avis défavorables, ce qui traduit une adhésion des participants aux grandes orientations proposées.

Des différences de perception apparaissent néanmoins entre les thématiques. Les axes relatifs à la forêt et à l'alimentation locale, au développement des énergies renouvelables, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation au changement climatique recueillent les niveaux de satisfaction les plus élevés. À l'inverse, les axes consacrés à la gouvernance et à la qualité de l'air suscitent davantage d'attentes, principalement en matière de mise en œuvre, d'animation du territoire et d'actions concrètes.

Ces résultats montrent ainsi que les répondants adhèrent aux orientations retenues par le PCAET mais expriment une vigilance particulière quant à leur traduction opérationnelle et à leur capacité à produire des effets visibles sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

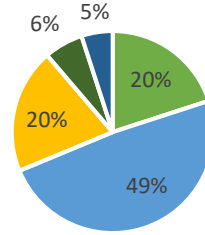
Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE



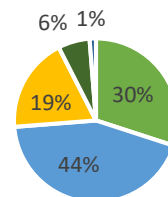
Axe 5 - Amélioration de la qualité de l'air



■ Très satisfaisant ■ Satisfaisant ■ Peu satisfaisant
■ Pas satisfaisant ■ Pas d'avis

de

Axe 6 - S'adapter au changement climatique

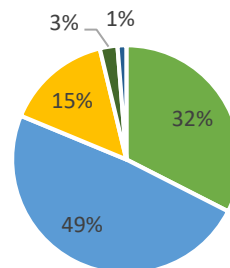


■ Très satisfaisant ■ Satisfaisant ■ Peu satisfaisant
■ Pas satisfaisant ■ Pas d'avis

effets

et

Axe 7 - Forêt et alimentation locale



■ Très satisfaisant ■ Satisfaisant ■ Peu satisfaisant
■ Pas satisfaisant ■ Pas d'avis

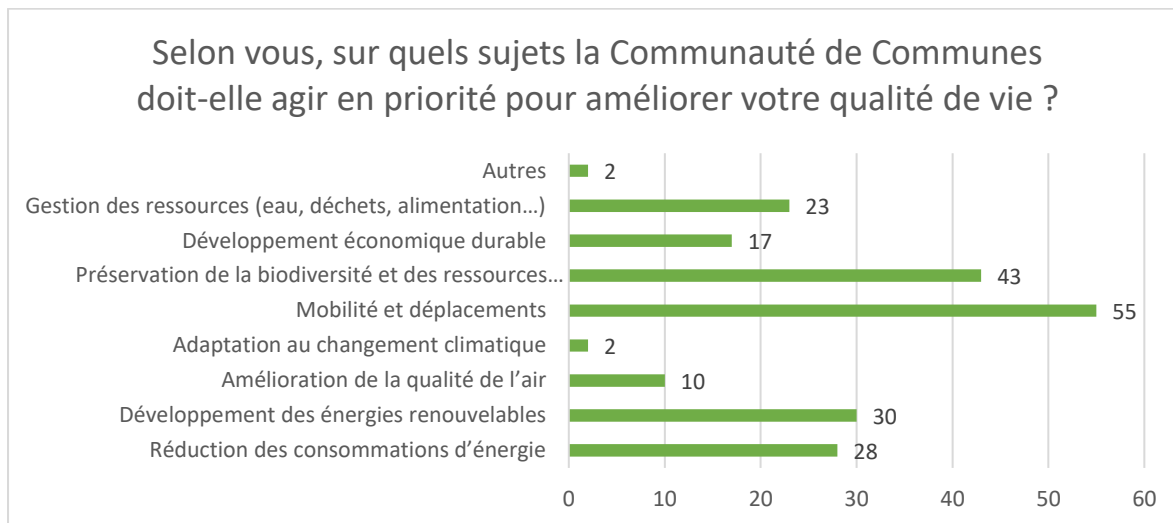
du

la

4.4 Les attentes prioritaires des habitants et la perception globale du PCAET

Au-delà de l'évaluation des différents axes stratégiques, la consultation invite les habitants à identifier les domaines dans lesquels ils estiment que la Communauté de Communes doit agir en priorité pour améliorer leur qualité de vie.

À la question « Selon vous, sur quels sujets la Communauté de Communes doit-elle agir en priorité pour améliorer votre qualité de vie ? », les répondants identifient clairement plusieurs domaines d'action prioritaires.



La mobilité et les déplacements arrivent largement en tête avec 55 citations, traduisant une attente forte en matière d'amélioration des alternatives à la voiture individuelle, de développement des mobilités douces et de renforcement des transports collectifs. Ce résultat est cohérent avec les nombreuses observations formulées tout au long de la consultation concernant les déplacements quotidiens.

La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles constitue la deuxième priorité (43 citations). Les habitants expriment ainsi une sensibilité importante aux questions liées à la protection des espaces naturels, de la forêt, de la ressource en eau et plus largement à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Viennent ensuite le développement des énergies renouvelables (30 citations) et la réduction des consommations d'énergie (28 citations). Ces résultats montrent que les répondants attendent à la fois une accélération de la production locale d'énergies renouvelables et un accompagnement renforcé vers la sobriété énergétique et la rénovation des bâtiments.

Les thématiques relatives à la gestion des ressources (eau, déchets, alimentation) recueillent 23 citations, tandis que le développement économique durable en totalise 17. Enfin, l'amélioration de la qualité de l'air n'est citée que 10 fois, et l'adaptation au changement climatique seulement 2 fois.

Cette faible représentation de l'adaptation ne signifie probablement pas un désintérêt pour le sujet. Les contributions libres montrent au contraire que les habitants associent souvent cette notion à des actions concrètes telles que la végétalisation, la protection de la biodiversité, la gestion de l'eau ou encore la lutte contre les îlots de chaleur, sans employer explicitement le terme « adaptation ».

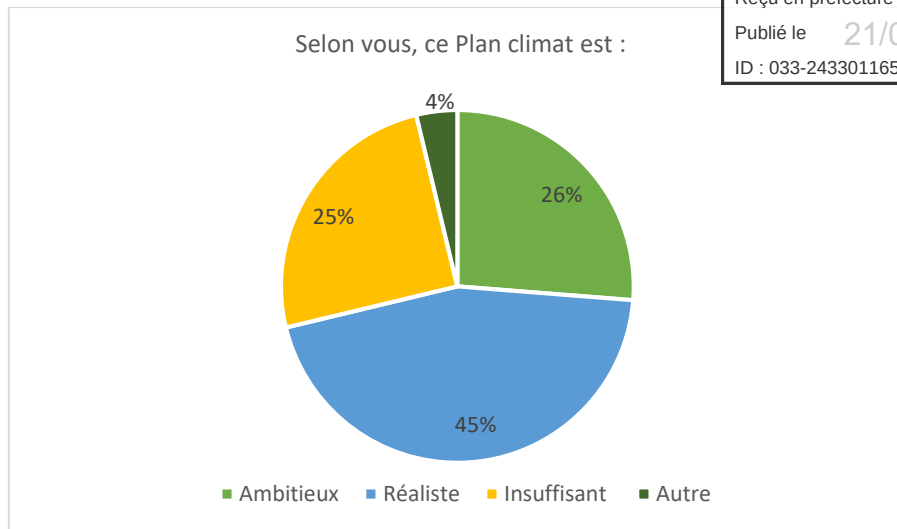
Ces priorités sont globalement en cohérence avec les axes structurants du PCAET.

4.5 Perception globale du niveau d'ambition du PCAET

La dernière question visait à recueillir l'appréciation générale des répondants sur le projet de PCAET.

Parmi les 80 réponses recueillies :

- 36 personnes (45 %) estiment que le PCAET est réaliste ;
- 21 personnes (26 %) le jugent ambitieux ;
- 20 personnes (25 %) le considèrent insuffisant ;
- 3 personnes (4 %) expriment un autre avis.



Ainsi, près de trois répondants sur quatre (71 %) portent une appréciation globalement positive du document en le qualifiant de réaliste ou ambitieux.

Le qualificatif « réaliste », majoritaire, traduit une perception d'un programme d'actions crédible et adapté aux capacités d'intervention de la Communauté de Communes. Les répondants semblent reconnaître que les objectifs proposés sont atteignables tout en restant cohérents avec les compétences de la collectivité.

À l'inverse, un quart des participants considère le PCAET insuffisant. Cette appréciation rejoint les contributions libres formulant des attentes d'une accélération des actions, notamment en matière de mobilité, de développement des énergies renouvelables, de protection de la biodiversité ou encore de lutte contre l'artificialisation des sols.

Ces résultats traduisent davantage une volonté d'aller plus loin qu'une remise en cause du document dans son ensemble. Les observations qualitatives montrent en effet que les participants proposent principalement des compléments, des approfondissements ou une mise en œuvre plus ambitieuse de certaines actions déjà présentes dans le programme.

5 Synthèse des contributions LIBRE

Après l’analyse des réponses aux questions fermées, qui permet de dégager des tendances quantitatives structurées, la présente section est consacrée à l’analyse des contributions libres. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse qualitative afin d'identifier les principales attentes exprimées par les participants et d'apprécier leur incidence éventuelle sur le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

Les observations ont été regroupées par grandes thématiques correspondant aux principaux sujets abordés par les participants. Pour chacune d'entre elles, la Communauté de communes présente les principaux enseignements de la consultation, son analyse au regard des objectifs du PCAET ainsi que les suites données aux observations formulées.

Cette démarche permet d'assurer la transparence de la participation du public et de motiver les choix retenus dans la version définitive du PCAET.

46 contributions* sur 80 participants

*Une même contribution peut être comptabilisée dans plusieurs thématiques.

Contributions AVIS GENERAL DU PCAET							
N° contribution	Ambition PCAET	Mobilité	Biodiversité	Adaptation	Gouvernance	Communication	Technique
1	✓						
2			✓	✓			
3	✓	✓	✓				
4	✓						
5		✓					
6	✓				✓		
7	✓		✓		✓		
8							✓
9		✓					
10	✓				✓		
11	✓						
12						✓	
13	✓				✓		
14	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
15	✓		✓	✓		✓	✓
16	✓						
17		✓	✓			✓	
18			✓	✓			
19	✓	✓					✓
20		✓					✓
21	✓					✓	

Contributions AVIS THEMATIQUES							
N° contribution	Ambition PCAET	Mobilité	Biodiversité	Adaptation	Gouvernance	Communication	Technique
1							✓
2			✓				✓

3	✓			✓			
4							
5				✓			
6		✓					✓
7	✓				✓		
8		✓					
9		✓	✓	✓		✓	✓
10		✓	✓				
11			✓	✓			✓
12		✓					
13		✓	✓	✓			✓
14				✓			✓
15							
16		✓	✓				
17	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
18			✓				
19	✓				✓		
20				✓			
21		✓		✓			✓
22					✓		✓
23		✓					
24						✓	✓
25		✓	✓	✓			

5.1 Ambition du PCAET et mise en œuvre opérationnelle

Enseignements issus de la consultation

Les observations recueillies traduisent une perception globalement favorable du projet de PCAET. De nombreux participants reconnaissent la nécessité de disposer d'une stratégie territoriale face aux enjeux climatiques et énergétiques et saluent l'engagement de la Communauté de communes dans cette démarche.

Au-delà de cette adhésion de principe, les contributions mettent toutefois en évidence une attente forte concernant la traduction opérationnelle du plan. Les participants souhaitent que les orientations stratégiques se traduisent rapidement par des réalisations concrètes, visibles et évaluables. Plusieurs observations soulignent le risque que certaines actions demeurent déclaratives si elles ne sont pas accompagnées d'un calendrier de mise en œuvre, d'objectifs intermédiaires clairement identifiés, d'indicateurs de suivi et d'une gouvernance permettant d'assurer la continuité des engagements dans le temps.

Certaines contributions interrogent également le niveau d'ambition retenu pour plusieurs objectifs du PCAET, notamment en matière de réduction des consommations énergétiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration carbone. D'autres proposent de renforcer la dimension opérationnelle des fiches actions par des exemples plus concrets ou des actions plus directement perceptibles par les habitants.

Dans leur ensemble, ces observations traduisent moins une remise en cause des orientations du PCAET qu'une attente de visibilité sur les modalités de mise en œuvre et d'évaluation du programme d'actions.

Extraits représentatifs des contributions

« Les objectifs sont pertinents, mais il faut maintenant des actions concrètes et rapidement visibles. »

« Le PCAET ne doit pas rester un document d'intention. Les habitants attendent des résultats mesurables. »

« Il faut maintenir un niveau d'ambition élevé malgré les contraintes budgétaires. »

Analyse de la collectivité

La Communauté de communes prend acte de cette attente largement partagée.

Le PCAET constitue un document de planification stratégique qui fixe les orientations de la politique climat-air-énergie du territoire ainsi qu'un programme d'actions destiné à être progressivement déployé sur la durée du plan. Par nature, ce document n'a pas vocation à détailler l'ensemble des modalités opérationnelles de mise en œuvre de chaque action, lesquelles seront précisées au fur et à mesure de leur déploiement par les services compétents et les partenaires associés.

Les observations recueillies confirment néanmoins l'importance d'améliorer la lisibilité des modalités de suivi du PCAET, de préciser les dispositifs d'évaluation ainsi que les conditions de gouvernance du plan. Elles confortent également la nécessité d'assurer une communication régulière sur l'état d'avancement des actions afin de renforcer l'appropriation du PCAET par les habitants.

En revanche, les demandes visant à modifier les objectifs stratégiques ou les trajectoires retenues n'appellent pas de révision du document. Celles-ci reposent sur les diagnostics territoriaux, les objectifs nationaux et régionaux ainsi que sur les capacités d'action de la collectivité.

Décision de la collectivité

Les contributions conduisent à renforcer la dimension opérationnelle, participative et transparente de la mise en œuvre du PCAET.

À ce titre, la collectivité prévoit :

- de renforcer la gouvernance du PCAET, notamment par la mise en place d'un Conseil participatif associant habitants, associations et acteurs du territoire, afin de contribuer au suivi et à l'évolution de la feuille de route ;
- d'assurer le suivi des contributions issues des démarches de participation, en identifiant les propositions pouvant être intégrées aux actions du PCAET et en informant les contributeurs des suites qui leur sont données ;
- de renforcer la communication sur la mise en œuvre du PCAET, notamment par la valorisation régulière des actions réalisées, des initiatives locales et des résultats obtenus ;
- d'organiser chaque année un temps de restitution et de mobilisation autour du PCAET, permettant de présenter publiquement les réalisations, les résultats des indicateurs, les contributions recueillies et les perspectives à venir ;
- de publier un bilan annuel du PCAET, afin de rendre accessibles aux habitants et aux acteurs du territoire l'état d'avancement des actions et les résultats obtenus ;
- de renforcer, lorsque cela est pertinent, les indicateurs et modalités de suivi des actions, afin de permettre une évaluation régulière de leur avancement et de leurs résultats.

Ces évolutions visent à faire du PCAET une feuille de route vivante, suivie et partagée avec les habitants et les acteurs du territoire, et non un document uniquement réglementaire ou déclaratif.

En revanche, les contributions ne conduisent pas à modifier les orientations stratégiques ni les objectifs généraux du PCAET, qui demeurent cohérents avec les enjeux identifiés à l'échelle du territoire.

5.2 Mobilité

Enseignements issus de la consultation

La mobilité constitue le thème le plus fréquemment abordé par les participants. Les observations traduisent une préoccupation forte concernant la dépendance du territoire à la voiture individuelle, particulièrement pour les déplacements vers Bordeaux et les pôles d'emploi.

Les participants soulignent le manque d'alternatives crédibles à l'automobile et forment de nombreuses propositions visant à développer les transports collectifs, renforcer les infrastructures cyclables, favoriser le covoiturage ou encore réduire les nuisances liées au trafic routier, notamment sur l'autoroute A63.

Ces contributions mettent également en évidence l'importance accordée aux mobilités actives et à la sécurisation des itinéraires cyclables comme leviers prioritaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Extraits représentatifs des contributions

« Sans transports collectifs performants, la voiture restera incontournable. »

« Les pistes cyclables doivent être développées de manière continue et sécurisée. »

« Les déplacements quotidiens constituent le principal défi climatique du territoire. »

Analyse de la collectivité

Ces observations rejoignent pleinement les constats établis dans le diagnostic territorial du PCAET, qui identifie le secteur des transports comme le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Les propositions formulées confortent ainsi les orientations retenues dans le programme d'actions, notamment en faveur du développement des mobilités alternatives, de l'intermodalité et de la réduction de la dépendance à la voiture individuelle.

Toutefois, plusieurs propositions concernent des infrastructures, des réseaux de transport ou des compétences relevant de partenaires extérieurs, notamment la Région, l'État, Bordeaux Métropole ou le futur Plan de Mobilité. Elles dépassent donc le seul champ d'intervention du PCAET.

Décision de la collectivité

Les contributions recueillies confortent les orientations retenues dans le PCAET et ne conduisent pas à modifier le programme d'actions.

En revanche, les observations formulées alimenteront les réflexions conduites dans le cadre des politiques de mobilité portées par la Communauté de communes. Elles pourront notamment être prises en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan de Mobilité simplifié, ainsi que dans les travaux de la commission communautaire compétente en matière de mobilités et de transports.

Pour les propositions relevant de partenaires extérieurs (Région, État, Bordeaux Métropole ou gestionnaires d'infrastructures), la Communauté de communes veillera à les relayer dans les instances de dialogue et de coopération auxquelles elle participe. Cette articulation entre le PCAET, le Plan de Mobilité simplifié et les instances communautaires permettra de poursuivre la prise en compte des attentes exprimées au cours de la consultation, dans le respect des compétences de chaque acteur.

5.3 Préservation des espaces naturels, biodiversité et sobriété foncière

Principaux enseignements de la consultation

La préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la maîtrise de l'artificialisation des sols constituent l'un des principaux sujets de préoccupation exprimés par les participants. Les contributions témoignent d'une forte sensibilité aux enjeux de protection du patrimoine naturel du territoire et d'une attente de cohérence entre les ambitions du PCAET et les choix futurs d'aménagement.

Plusieurs observations soulignent la nécessité de limiter l'artificialisation des sols, de préserver les espaces boisés et les continuités écologiques, de renforcer la place de la nature dans les projets d'aménagement et de lutter contre les îlots de chaleur en développant la végétalisation des espaces publics. Les participants insistent également sur la

nécessité de protéger les arbres existants, de désimperméabiliser les espaces publics et favoriser des formes urbaines plus sobres en consommation foncière.

La protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau est également largement évoquée. Plusieurs contributions proposent de renforcer la préservation des zones humides, de favoriser les solutions fondées sur la nature, d'encourager les pratiques favorables à la biodiversité, de développer les circuits courts agricoles ou encore de soutenir les actions de sensibilisation à la biodiversité.

Enfin, plusieurs participants soulignent la nécessité d'assurer une meilleure cohérence entre les orientations du PCAET et les documents d'urbanisme, afin que les objectifs de sobriété foncière, de préservation de la biodiversité et de limitation de l'artificialisation soient pleinement pris en compte dans les futurs projets d'aménagement.

Extraits représentatifs des contributions

« La meilleure biodiversité est celle que l'on préserve avant de devoir la restaurer. »

« Il faut limiter davantage l'artificialisation des sols. »

« Les espaces naturels doivent être considérés comme une richesse du territoire. »

Les contributions recueillies confortent les orientations retenues par le PCAET en matière de préservation des espaces naturels, de protection de la biodiversité et d'adaptation des pratiques d'aménagement.

Le programme d'actions prévoit déjà plusieurs mesures visant à préserver les continuités écologiques, renforcer la végétalisation, protéger les ressources naturelles, accompagner la transition des pratiques agricoles et sensibiliser les habitants à la biodiversité. Les contributions recueillies renforcent donc la pertinence des orientations proposées.

Certaines propositions particulièrement opérationnelles, telles que le développement de la végétalisation, la valorisation de la biodiversité ordinaire, le renforcement des actions de sensibilisation ou la prise en compte des solutions fondées sur la nature, pourront utilement nourrir la mise en œuvre des actions du PCAET et enrichir certaines fiches actions.

En revanche, plusieurs observations concernent directement les documents d'urbanisme, les modalités d'aménagement de secteurs particuliers ou des projets localisés. Ces sujets relèvent principalement des Plans Locaux d'Urbanisme, des procédures d'aménagement ou des compétences communales et ne peuvent être intégrés directement au PCAET. Ils traduisent néanmoins une attente forte de cohérence entre les différentes politiques publiques du territoire.

Suites données

Les contributions recueillies confirment la pertinence des orientations du PCAET en matière de préservation des espaces naturels, de biodiversité et de sobriété foncière. Elles ne conduisent pas à modifier les orientations stratégiques ni le programme d'actions du PCAET.

Les observations formulées seront toutefois prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET et des échanges avec les partenaires compétents. Elles viendront alimenter les réflexions conduites sur les politiques de préservation des espaces naturels, de gestion des milieux, de renaturation et d'aménagement du territoire, ainsi que les travaux des commissions communautaires concernées.

Les propositions relevant des documents d'urbanisme ou des compétences communales seront relayées dans les instances de concertation appropriées afin de favoriser la cohérence entre le PCAET, les documents de planification et les projets d'aménagement du territoire, dans le respect des compétences de chaque acteur.

5.4 Adaptation au changement climatique

Principaux enseignements de la consultation

Les contributions mettent en évidence une forte attente des habitants concernant les conséquences déjà perceptibles du changement climatique. Les épisodes récents de canicule sont perçus comme une préoccupation majeure et conduisent plusieurs participants à appeler à une mise en œuvre rapide d'actions concrètes.

Les observations portent principalement sur la nécessité de renforcer la végétalisation des espaces publics, d'améliorer le confort thermique des bâtiments, notamment des établissements scolaires, de développer des îlots de fraîcheur, de désimperméabiliser certains espaces, de favoriser les plantations d'arbres et de mieux préserver la ressource en eau.

Plusieurs participants proposent également de promouvoir des solutions fondées sur la nature, de développer la récupération des eaux pluviales, de renforcer la résilience des espaces publics face aux épisodes climatiques extrêmes et d'accompagner les habitants dans l'adaptation de leurs pratiques.

Au-delà des propositions techniques, les contributions traduisent une attente forte d'actions visibles et rapidement perceptibles par la population afin de préparer le territoire aux effets du changement climatique.

Extraits représentatifs des contributions

« Les épisodes de fortes chaleurs deviennent une réalité, notamment dans les écoles. »

« La végétalisation est une solution simple et efficace qu'il faut accélérer. »

« Les îlots de fraîcheur doivent être développés dans les centres-bourgs. »

T, notamment concernant la multiplication des épisodes de canicule, la gestion durable de la ressource en eau, la réduction des îlots de chaleur urbains et le renforcement de la résilience du territoire.

Le programme d'actions comporte déjà plusieurs mesures relatives à la végétalisation, à la préservation de la ressource en eau, à l'amélioration du confort d'été des bâtiments, au développement des solutions fondées sur la nature et à l'accompagnement des communes dans leurs projets d'adaptation.

Les propositions formulées par les participants viennent enrichir cette réflexion en apportant des exemples concrets de mise en œuvre susceptibles d'alimenter le déploiement opérationnel des actions. Elles illustrent également la nécessité d'assurer une articulation étroite entre le PCAET, les politiques d'aménagement, les projets communaux et les démarches de gestion des risques climatiques.

Suites données

Les contributions recueillies confortent les orientations du PCAET relatives à l'adaptation au changement climatique et ne conduisent pas à modifier ses objectifs stratégiques.

Elles sont toutefois prises en compte dans le renforcement de la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions, notamment à travers les actions portant sur la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces publics, le développement des îlots et refuges de fraîcheur et l'amélioration du confort d'été des bâtiments.

Une attention particulière sera portée à l'adaptation des bâtiments accueillant des publics vulnérables, avec l'étude de solutions permettant d'améliorer leur confort en période de fortes chaleurs et, lorsque cela est nécessaire, de mettre en place des systèmes de rafraîchissement adaptés.

Les contributions relatives aux plantations, aux solutions fondées sur la nature, à la préservation des espaces de fraîcheur et à la résilience des espaces publics pourront également alimenter les projets portés par les communes et la Communauté de communes.

Par ailleurs, les contributions viendront alimenter les travaux engagés dans le cadre du lancement de la démarche TACCT (Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) portée par l'ADEME. Cette démarche

permettra d'approfondir l'analyse des vulnérabilités du territoire, de hiérarchiser les enjeux d'adaptation et d'identifier les actions opérationnelles les plus pertinentes pour renforcer sa résilience.

Ces travaux seront conduits avec les instances de gouvernance du PCAET (COPIL, COTECH et Conseil participatif), afin de croiser l'expertise technique et institutionnelle avec les besoins et propositions exprimés par les habitants et les acteurs du territoire.

Ainsi, les contributions issues de la consultation ne constituent pas uniquement un bilan de la démarche : elles viennent alimenter la mise en œuvre et le suivi de la feuille de route d'adaptation du territoire.

5.5 Gouvernance, suivi et participation des acteurs du territoire

Principaux enseignements de la consultation

Les contributions mettent en évidence une attente concernant les modalités de gouvernance et de suivi du PCAET. Plusieurs participants souhaitent que la mise en œuvre du plan fasse l'objet d'un suivi régulier, d'une évaluation transparente et d'une information continue des acteurs du territoire.

Les observations traduisent également la volonté de renforcer les échanges entre la Communauté de communes, les communes, les acteurs économiques et les partenaires locaux afin d'assurer une mise en œuvre collective des actions du PCAET.

Extraits représentatifs des contributions

« Nous souhaitons connaître régulièrement l'avancement du PCAET. »

« Les habitants doivent pouvoir suivre les résultats obtenus. »

« Les acteurs du territoire doivent continuer à être associés après l'adoption du PCAET. »

Analyse de la collectivité

La Communauté de communes partage l'importance d'une gouvernance claire, structurée et associant les principaux acteurs concernés par la transition écologique.

Le PCAET prévoit un pilotage reposant sur plusieurs niveaux de gouvernance complémentaires, permettant d'assurer à la fois le suivi stratégique, le pilotage opérationnel et la concertation avec les acteurs du territoire.

À ce titre, la gouvernance du PCAET sera organisée autour de trois instances complémentaires :

- **un Comité de pilotage (COPIL)**, chargé de définir les orientations stratégiques, de suivre l'avancement global du PCAET et d'arbitrer les principales décisions ;
- **un Comité technique (COTECH)**, réunissant les services de la Communauté de communes et les partenaires techniques concernés afin d'assurer le suivi opérationnel des actions, leur coordination et leur évaluation ;
- **un Conseil participatif**, instance de dialogue et de concertation associant les principales composantes du territoire au travers de trois collèges représentatifs :
 - les élus communautaires et les services de la collectivité ;
 - les acteurs économiques, incluant les entreprises, les représentants du monde agricole et les organisations professionnelles ;
 - les associations et structures représentatives de la société civile intervenant dans les domaines de l'environnement, de la solidarité, de la mobilité, de l'énergie, de l'éducation ou plus largement de la vie du territoire.

Cette organisation vise à garantir une représentation équilibrée des différentes catégories d'acteurs concernées par la mise en œuvre du PCAET. Le choix d'une représentation par collèges permet de favoriser une vision collective des enjeux du territoire et d'assurer une concertation structurée entre les différents partenaires, tout en conservant une gouvernance opérationnelle et efficace.

Suites données

Les contributions recueillies confortent les orientations du PCAET en matière de participation des acteurs du territoire et ne conduisent pas à modifier les orientations d'actions du PCAET.

Elles sont toutefois prises en compte dans le renforcement des modalités de gouvernance et de suivi du Plan, afin de garantir une association des acteurs du territoire dans la durée et une meilleure visibilité sur la mise en œuvre des actions.

À ce titre, le Conseil participatif du PCAET constituera une instance privilégiée de dialogue et de concertation avec les habitants, les associations et les acteurs du territoire. Il pourra notamment contribuer au suivi de la mise en œuvre du PCAET, faire remonter les besoins et propositions du territoire et formuler des observations sur l'avancement des actions.

Les contributions issues de la consultation publique seront également suivies et valorisées dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, afin d'identifier les propositions pouvant être intégrées aux actions et d'assurer une information sur les suites qui leur sont données.

La collectivité renforcera par ailleurs la transparence sur l'avancement du PCAET, notamment par une communication régulière sur les actions engagées, les résultats obtenus et les perspectives à venir. Un temps de restitution annuel permettra de partager publiquement cet état d'avancement et de maintenir une dynamique de mobilisation des acteurs du territoire.

Ces modalités permettront d'assurer une boucle continue entre participation, mise en œuvre, suivi et restitution, afin que le PCAET constitue une feuille de route vivante, partagée et évolutive, au-delà de son adoption réglementaire.

5.6 Communication et information du public

Principaux enseignements de la consultation

Les contributions mettent en évidence une attente importante concernant la communication autour des enjeux climatiques et des actions engagées sur le territoire.

Plusieurs participants estiment que le PCAET gagnerait à être davantage connu du grand public et souhaitent que les habitants soient régulièrement informés de son avancement, des actions réalisées et des résultats obtenus.

Les observations soulignent également l'intérêt de développer des actions de sensibilisation accessibles à tous les publics, notamment à travers des ateliers, des conférences, des animations, des outils pédagogiques ou des événements locaux favorisant l'appropriation des enjeux climatiques.

Plusieurs contributions insistent enfin sur la nécessité d'accompagner les habitants dans leurs changements de pratiques en diffusant des informations concrètes, des conseils pratiques et des retours d'expérience valorisant les initiatives locales.

Ces attentes traduisent la volonté de faire du PCAET un projet partagé par l'ensemble des acteurs du territoire et non un document réservé aux seules collectivités.

Extraits représentatifs des contributions

« Beaucoup de citoyens ignorent encore ce qu'est un PCAET. »

« Il faut rendre les actions plus visibles auprès du grand public. »

Analyse de la collectivité

La sensibilisation et l'accompagnement des changements de comportement constituent des leviers essentiels de réussite du PCAET. Les actions de communication prévues dans le programme d'actions visent déjà à informer les habitants, favoriser leur implication et valoriser les initiatives locales.

Les contributions recueillies confirment toutefois l'intérêt de renforcer la visibilité des modalités de communication afin de toucher un public plus large et de maintenir le long de sa mise en œuvre.

Les propositions formulées pourront ainsi enrichir les actions d'animation, de sensibilisation et de communication prévues dans le cadre du déploiement du plan.

Suites données

Les contributions recueillies confirment l'importance d'une communication régulière, pédagogique et accessible afin de favoriser l'appropriation du PCAET par les habitants et les acteurs du territoire. Elles ne conduisent pas à modifier les objectifs stratégiques du PCAET.

Elles sont toutefois prises en compte dans le renforcement des modalités de communication et d'information prévues dans le programme d'actions, afin de rendre le PCAET plus visible, de mieux faire connaître les actions engagées et de donner davantage de lisibilité aux résultats obtenus.

À ce titre, la collectivité renforcera la communication autour du PCAET à travers les supports d'information des collectivités, la valorisation des initiatives locales et la mise en place d'actions d'animation et de sensibilisation adaptées aux différents publics.

Une attention particulière sera portée à la communication sur les réalisations concrètes du PCAET, afin de permettre aux habitants d'identifier les actions mises en œuvre sur le territoire et leurs effets. Les résultats du suivi du Plan seront régulièrement valorisés et rendus accessibles au public.

Un bilan annuel du PCAET sera notamment publié afin de présenter les principales actions réalisées, les résultats obtenus, les indicateurs de suivi et les perspectives pour l'année suivante. Ce bilan pourra être accompagné d'un temps annuel de restitution et de mobilisation, permettant de présenter les avancées du PCAET et de poursuivre le dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire.

Les contributions et retours issus de ces démarches pourront également alimenter la mise en œuvre et l'animation du PCAET, notamment à travers le Conseil participatif, afin de maintenir une dynamique de dialogue et d'améliorer progressivement les actions conduites.

Ces modalités visent ainsi à faire du PCAET une démarche visible, compréhensible et suivie dans le temps, permettant aux habitants de connaître les actions engagées, d'en mesurer les résultats et de contribuer à leur évolution.

5.7 Propositions techniques et pistes d'amélioration

Principaux enseignements de la consultation

Au-delà des observations portant sur les grandes orientations du PCAET, plusieurs participants ont formulé des propositions techniques particulièrement détaillées visant à enrichir les actions du programme.

Ces contributions concernent notamment le développement des solutions fondées sur la nature, la récupération et la réutilisation des eaux pluviales, la végétalisation des bâtiments et des espaces publics, les matériaux biosourcés, les principes de construction bioclimatique, la préservation de la biodiversité, les circuits courts, l'économie circulaire, les énergies renouvelables, les mobilités alternatives ou encore différentes solutions d'adaptation au changement climatique.

Les participants proposent également des démarches innovantes, des exemples d'expériences menées sur d'autres territoires et des outils susceptibles d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle du PCAET.

Ces contributions témoignent d'une forte implication des habitants et d'une volonté de participer activement à la transition écologique du territoire.

Extraits représentatifs des contributions

« Développer davantage la récupération des eaux pluviales. »

« Encourager les matériaux biosourcés dans les nouvelles constructions. »

Analyse de la collectivité

La Communauté de communes salue la qualité, la diversité et le niveau de précision des propositions formulées dans le cadre de la consultation publique.

Ces contributions enrichissent la réflexion engagée lors de l'élaboration du PCAET et constituent un apport utile pour la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions.

Certaines propositions pourront être mobilisées lors du déploiement des actions, de leur actualisation ou dans le cadre de projets spécifiques conduits avec les communes et les partenaires du territoire.

D'autres relèvent de politiques publiques complémentaires, de démarches expérimentales ou de compétences exercées par d'autres collectivités. Elles ne peuvent donc pas être intégrées directement au PCAET mais constituent un vivier d'idées susceptible d'alimenter les réflexions futures.

Suites données

Les propositions techniques recueillies témoignent de l'implication des habitants et des acteurs du territoire dans la transition écologique. Elles ne conduisent pas à modifier les orientations stratégiques ni le programme d'actions du PCAET.

Elles constitueront toutefois un appui pour la mise en œuvre du plan et pourront alimenter les réflexions conduites dans le cadre de sa gouvernance, des projets portés par la Communauté de communes et des échanges avec les communes et les partenaires du territoire. Lorsque cela relèvera des compétences de la collectivité et des opportunités de mise en œuvre, ces propositions pourront être examinées dans le cadre des démarches, études ou projets futurs.

Les propositions relevant d'autres compétences ou d'autres politiques publiques seront, le cas échéant, relayées auprès des acteurs concernés afin de favoriser une approche coordonnée des enjeux de transition écologique à l'échelle du territoire.

5.8 Contribution hors champ du PCAET

Plusieurs contributions portent sur des projets ou des politiques publiques qui dépassent le champ d'intervention direct du PCAET. Ces sujets traduisent une attente forte des habitants en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans l'ensemble des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire.

Urbanisme et documents de planification

Plusieurs contributions demandent une meilleure articulation entre le PCAET et les documents d'urbanisme, notamment afin de renforcer la lutte contre l'artificialisation des sols, préserver les espaces naturels ou intégrer davantage les enjeux climatiques dans les futurs projets d'aménagement.

La Communauté de communes partage pleinement cette préoccupation.

Toutefois, à ce jour, la Communauté de communes n'exerce pas la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Les documents d'urbanisme demeurent élaborés et approuvés à l'échelle communale.

Le PCAET constitue néanmoins un document stratégique qui contribue à orienter les politiques territoriales en faveur de la transition écologique. Les communes sont invitées à prendre en compte ses orientations lors des évolutions de leurs documents d'urbanisme, dans le respect des compétences de chacune.

Projet de Surfpark

Plusieurs contributions expriment des inquiétudes concernant le projet de Surfact, notamment au regard de la consommation d'eau, de son impact environnemental et de sa compatibilité avec le territoire.

La Communauté de communes entend les préoccupations exprimées par les participants.

Le PCAET n'a pas vocation à se prononcer sur l'opportunité d'un projet d'aménagement ou d'une activité économique particulière. Son rôle est de définir une stratégie territoriale de transition écologique, qui constitue un cadre d'orientation pour les politiques publiques. Les projets individuels sont instruits dans le cadre des procédures réglementaires qui leur sont propres. Ces observations ne conduisent donc pas à modifier le contenu du PCAET.

Elles rappellent néanmoins l'importance de veiller à la compatibilité des projets de développement avec les objectifs de sobriété des ressources, de préservation de l'environnement et d'adaptation au changement climatique portés par le territoire.

Autoroute A63

Plusieurs participants soulignent le poids important de l'autoroute A63 dans les émissions de gaz à effet de serre du territoire et proposent notamment une réduction de la vitesse maximale autorisée.

La Communauté de communes partage le constat établi dans le diagnostic du PCAET concernant l'importance des émissions générées par le trafic autoroutier.

La réglementation impose que ces émissions soient intégrées au diagnostic territorial du PCAET afin de disposer d'une vision complète des enjeux climatiques.

En revanche, la Communauté de communes ne dispose d'aucune compétence en matière de gestion de l'autoroute, de réglementation de la circulation ou de fixation des limitations de vitesse, qui relèvent de l'État et des gestionnaires des infrastructures routières. Les abaissements temporaires de vitesse observés lors des épisodes de pollution atmosphérique sont décidés dans ce cadre réglementaire.

Cette absence de compétence ne doit toutefois pas conduire à considérer que les leviers d'action du territoire sont limités. En dehors du trafic autoroutier, le territoire dispose de marges de progression importantes en matière de mobilité, de rénovation énergétique, de développement des énergies renouvelables, de sobriété énergétique, de préservation des espaces naturels et d'adaptation au changement climatique. C'est sur ces leviers, relevant directement des compétences de la Communauté de communes et de ses partenaires, que le PCAET concentre prioritairement son programme d'actions.

Projets privés ou initiatives individuelles

Plusieurs contributions proposent la mise en œuvre de solutions techniques très ciblées ou concernent des initiatives relevant d'acteurs privés, d'entreprises, de particuliers ou de projets spécifiques.

Ces propositions ne peuvent être intégrées directement dans le PCAET, dont le rôle consiste à définir une stratégie territoriale et un programme d'actions à l'échelle intercommunale. Elles pourront néanmoins alimenter les réflexions conduites dans le cadre de projets ou d'actions partenariales.

Évolutions réglementaires nationales

Certaines observations portent sur des évolutions de la réglementation nationale ou européenne qui dépassent les compétences de la Communauté de communes. Si ces propositions traduisent des préoccupations légitimes, elles ne peuvent être mises en œuvre dans le cadre du PCAET. La collectivité reste néanmoins attentive aux évolutions législatives et réglementaires susceptibles d'accompagner la transition écologique des territoires.

Annexes

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026 

ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE

Annexes 1 – Questionnaires

Annexes 2 – registre contributions libres

Donnez votre avis sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

 Temps de réponse estimé : 5 à 10 minutes

Le PCAET est un plan d'action qui aide le territoire à agir face au changement climatique. Il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux effets du réchauffement. C'est une feuille de route commune pour améliorer la qualité de vie de tous.

Cette consultation publique vous permet de donner votre avis avant l'adoption définitive du plan.

 Période : du 8 juin 9h au 10 juillet 14h

 Documents disponibles : accueil mairie de Canéjan ; Cestas et Saint Jean d'Ilac.

Les informations recueillies sont utilisées uniquement dans le cadre de la consultation du PCAET par la Communauté de communes Jalle Eau Bourde.

1 Vous et la transition écologique

1.1 Vous êtes :

- ☐ Habitant du territoire ☐ Association ☐ Elu
☐ Acteur économique (entreprise, artisan, commerçants) ☐ Autre :

1.2 Commune de résidence

- ☐ Canéjan ☐ Cestas ☐ Saint Jean d'Ilac ☐ Autre :

1.3 Tranche d'âge

- ☐ -18 ☐ 18-30 ☐ 31-45 ☐ 46-60 ☐ +60

1.4 Selon vous, le changement climatique est un enjeu pour le territoire

- ☐ Très important ☐ Important ☐ Peu important ☐ Pas du tout important

1.5 Vous sentez-vous personnellement concerné(e) ?

- ☐ Oui, beaucoup ☐ Oui, un peu ☐ Non

1.6 Avez-vous déjà mis en place des actions pour réduire votre impact environnemental ?

- ☐ Oui ☐ Non ☐ En réflexion

1.7 Vous sentez-vous prêt(e) à faire évoluer certaines habitudes du quotidien pour accompagner cette transition ?

- ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

1.8 Sur quels sujets aimeriez-vous être accompagné(e) ou recevoir des conseils concrets ?

- | | |
|--|--|
| ☐ Réduction des consommations d'énergie | ☐ Production d'énergie renouvelable |
| ☐ Rénovation du logement | ☐ Consommation locale |
| ☐ Réduction du gaspillage alimentaire | ☐ Aucun |
| ☐ Gestion et économies d'eau | ☐ Autre : |
| ☐ Réduction des déchets | |
| ☐ Mobilité / déplacements | |

1.9 Selon vous, qu’est-ce qui freine le plus votre passage à l’action ?Le manque de temps

- ☐ Le manque d’informations
- ☐ Les démarches trop compliquées
- ☐ Le manque de solutions concrètes près de chez moi (transports, équipements, services...)
- ☐ Le coût financier
- ☐ Des habitudes difficiles à changer
- ☐ Je ne sais pas par où commencer
- ☐ Je n’ai pas envie de changer mes habitudes
- ☐ Autre :.....

2 AVIS SUR LES THEMATIQUES ET PRIORITES DU TERRITOIRE

2.1 Comment évaluez-vous les actions proposées dans les domaines suivants ?

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas satisfaisant	Pas d’avis
Axe 1 - Gouvernance et mobilisation du territoire <i>Cet axe vise à structurer la mise en œuvre du PCAET et à mobiliser l’ensemble des acteurs locaux autour de la transition écologique.</i>	☐	☐	☐	☐	☐
Axe 2 - Réduire ses consommations d’énergie et viser la sobriété énergétique <i>Cet axe vise à réduire les consommations d’énergie sur le territoire, en particulier dans les bâtiments résidentiels, tertiaires et publics.</i>	☐	☐	☐	☐	☐
Axe 3 - Renforcer la production d’énergie renouvelable locale <i>La production d’énergie renouvelable constitue un levier majeur pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et renforcer l’autonomie énergétique du territoire.</i>	☐	☐	☐	☐	☐
Axe 4 - Réduire les gaz à effets de serre <i>Les transports représentent une part importante des émissions de gaz à effet de serre. Cet axe vise à développer des solutions de mobilité plus durables et à encourager des modes de consommation plus responsables.</i>	☐	☐	☐	☐	☐
Axe 5 - Amélioration de la qualité de l’air <i>La qualité de l’air constitue un enjeu majeur pour la santé publique. Cet axe vise à réduire les pollutions atmosphériques et à sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques.</i>	☐	☐	☐	☐	☐
Axe 6 - S’adapter au changement climatique <i>Face aux effets du changement climatique, il est nécessaire d’adapter le territoire afin de limiter les impacts sur les populations et les milieux naturels.</i>	☐	☐	☐	☐	☐
Axe 7 - Forêt et alimentation locale <i>Le territoire dispose d’un patrimoine forestier et agricole important, qui constitue un levier essentiel pour la transition écologique.</i>	☐	☐	☐	☐	☐

2.2 Avez-vous des remarques, suggestions ou idées d'actions concrètes utiles et réalisables pour le territoire ? *(Facultatif)*

2.3 Selon vous, sur quels sujets la Communauté de Communes doit-elle agir en priorité pour améliorer votre qualité de vie ? *(cochez 3 réponses maximum)*

- ☐ Réduction des consommations d'énergie
- ☐ Développement des énergies renouvelables
- ☐ Amélioration de la qualité de l'air
- ☐ Adaptation au changement climatique
- ☐ Mobilité et déplacements
- ☐ Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- ☐ Développement économique durable
- ☐ Gestion des ressources (eau, déchets, alimentation...)

3 AVIS GENERAL SUR LE PLAN

3.1 Selon vous, ce Plan climat est :

- ☐ Ambitieux ☐ Réaliste ☐ Insuffisant ☐ Autre :
.....

3.2 CONTRIBUTION LIBRE : Avez-vous des remarques ou propositions concernant le PCAET ? *(Facultatif)*

4 VALIDATION

- ☐ Je confirme que ma contribution peut être utilisée dans le cadre de la consultation publique du PCAET et intégrée à la synthèse des avis.

Registre des contributions libres

CONSULTATION publique PCAET

Afin de garantir la transparence de la démarche de participation du public, l'ensemble des contributions libres recueillies dans le cadre de la consultation du PCAET est présenté ci-après dans leur forme intégrale.

Ce document constitue un recueil brut des expressions des participants et ne fait pas l'objet d'une reformulation ou d'une analyse. Les contributions sont reproduites telles qu'elles ont été formulées dans le questionnaire, afin de permettre au lecteur d'accéder directement à l'ensemble des avis exprimés.

Ces contributions ont par ailleurs fait l'objet d'une analyse thématique et d'un traitement synthétique dans le rapport principal de consultation.

1 Contributions libre avis général sur le PCAET

1.1 Contribution 1

Le plan est ambitieux, ma crainte est que sa mise en oeuvre soit très complexe, fastidieuse, et qu'elle prenne beaucoup de temps ou que certains axes soient abandonnés. Mais il a le mérite d'exister et je lui souhaite beaucoup de succès car il est indispensable d'agir. Je suis désolée de ne pas avoir de suggestion particulière.

1.2 Contribution 2

Mon opinion sur les priorités :

Quand on rase une forêt pour faire des logements sociaux tout béton en dérogeant au PLU et aux plus élémentaires règles de bon sens, on évite de lancer ce genre d'enquête.

Pour rappel les enfants (et enseignants) en primaire n'ont pas de clim et claquent de chaud, il serait temps de s'y mettre plutôt que faire des boulodromes hideux.

1.3 Contribution 3

Ce plan manque clairement d'ambition. Il serait grand temps de lancer un vrai plan pour transformer durablement la mobilité en proposant des solutions de transports en communs et des investissements massifs pour la mobilité cyclable.

Il est également urgent de protéger notre biodiversité en créant de vraies mesures efficaces avec un vrai plan biodiversité. La plupart des projets actuels sont insuffisants au regard des enjeux. Il est temps de changer radicalement nos modes de vie et le regard sur nos projets si nous souhaitons que nos enfants puissent vivre dans des conditions de vie propices.

1.4 Contribution 4

ras

1.5 Contribution 5

Les communes sont situées entre le bassin et Bordeaux. Nous n'avons pas la possibilité de le faire en vélo et très difficile en transport en commun. C'est un gros point noir pour nos communes

1.6 Contribution 6

Quel timing est-il prévu pour la mise en oeuvre de ce PCAET ?

y a-t-il moyen de l'inscrire dans la durée, indépendamment de la couleur politique en place ? en faire un engagement local pour les citoyens ?

1.7 Contribution 7

Je ne m'y connais pas assez pour savoir si c'est du concret ou du discours politique.

Par expérience, quand les idées sont simples à être mises en œuvre alors la population suit, si ça prend trop de temps alors vous désintéresserez tout le monde.

Commencez par les cours d'école, végétalisez, améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnels, vous toucherez plus de monde.

Et ne donnez plus de permis de construire s'il s'agit de goudronner en coupant des arbres. On ne remplace pas une forêt par des 3 peupliers.

Enfin, la formation : organisez gratuitement des formations incendie destinée à la population dès l'école primaire.

Ce ne sont que de petites idées, mais concrètes.

1.8 Contribution 8

Etudier les possibilités et communiquer sur les éoliennes à axe vertical

1.9 Contribution 9

Trop de véhicules sur la commune (embouteillages importants),

Prévoir plus de bus et moyen de transport en commun autant pour les adultes que pour les plus jeunes.

Plus de réseaux protégés pour les cyclistes. Les rues sur le bord sont souvent en mauvais état, obligeant les cyclistes à rouler au milieu de la chaussée (quartier Mano)

1.10 Contribution 10

J'aimerais faire partie de la commission de suivi du plan d'actions en tant que habitante.

1.11 Contribution 11

Réaliste et l'orientation à prendre en urgence

1.12 Contribution 12

Je l'ai découvert par hasard sur la page fb de la mairie et le lien pour y accéder n'était même pas disponible. On aurait dû le recevoir avec la news lettre de la mairie de Cestas que je ne reçois plus non plus.

1.13 Contribution 13

Les choix préétablis sont trop restrictifs. Le plan me semble ambitieux mais inabouti ; une déclaration d'intentions qui manque d'être suivi d'actions plus claires, et dont on comprend mal le caractère engageant pour le conseil communautaire d'ailleurs.

1.14 Contribution 14

"Bonjour,

Bravo et merci à toutes les personnes qui ont pu prendre part à ce travail.

On peut noter la volonté d'avoir voulu simplifier et rendre accessible à un plus large public la possibilité d'émettre un avis. Peut-être que ça l'a d'ailleurs trop été et que la plupart des réponses serviront juste une base statistique car je crains que peu de personnes ne répondent aux encarts « ouverts », qui laissent eux pourtant liberté à des avis qualitatifs. Or, le spectre a été trop refermé sur les résumés sur ce questionnaire en ligne et selon moi le résumé non-technique aurait pu être un meilleur compromis pour mieux cerner le cadre, les intentions et pouvoir émettre des idées complémentaires car il est difficile de s'opposer aux justes ambitions inscrites aux actions des fiches-résumés (arborées par une illustration faite par l'intelligence artificielle : paradoxal pour un PCAET...). D'un autre côté, cette simplification permettra peut-être de faire mieux que les seules 7 participations écrites pour le PCAET de la CdC Montesquieu...

« Développer la communication et la sensibilisation auprès des habitants, des entreprises et des associations » : on peut déjà faire le constat que le plan n'a pas été coconstruit avec l'habitant. C'est justement une élaboration entre les différents élus, instances et acteurs (incluant évidemment le citoyen) qui est selon moi le meilleur moyen de faire de la sensibilisation. Sans participation citoyenne, je me demande bien quel commun des mortels ce plan intéressera. Sans concertation, implication ou usage : pas d'appropriation. Sans habitant se sentant concerné, seul le technique, le partenaire et le politique font en chambre avec un énième document dont trop peu de personne en connaîtra l'existence. C'est déjà ça, mais c'est surtout un plan, légalement obligatoire, que vous aurez fait entre vous mais sur le papier, ça n'assure en rien le fait que l'habitant en soit pleinement satisfait. De surcroît, il peut être source d'idées mais cela semble politiquement être secondaire...

Il y a des communes qui au contraire souhaitent une participation citoyenne volontaire sur ces documents (ex. Canéjan avec son PLU) et d'autres qui semblent partisans du moindre effort... Pour le PCAET du Barval, ils ont fait 3 réunions publiques sur 3 communes différentes du territoire avec temps d'échanges et de propositions... Pour celui du Montesquieu, ils ont fait plusieurs ateliers thématiques de concertation même...

De surcroît, vous notez que « Dans la phase de mise en œuvre et de vie du PCAET, la Communauté de communes Jalle Eau Bourde garantit une co-construction continue et une mobilisation effective des citoyens et des parties prenantes du territoire », mais donc pas dans la phase d'élaboration...

On verra ce qu'il en sera quant aux futures communications en ce sens, sachant que ce sera donc la communauté de communes qui en aura la charge. Sauf qu'aujourd'hui, mon impression en tant qu'habitant est que presque personne ne connaît la communauté de commune hormis pour ses compétences de ramassage des ordures ménagères et de gestion. Ce sera peut être l'occasion de la mettre davantage en avant.

Il est essentiel selon moi d'avoir la réduction de la consommation foncière en intitulé d'axe ou bien d'action car ne pas l'avoir dans le sommaire dilue son importance, alors qu'elle est essentielle (si ce n'est la plus importante avec la mobilité) et peut faire pivot sur plein d'autres actions. Qui plus est, quand on parle de mobilité, on pense souvent transport dur alors qu'il ne faut surtout pas oublier les modes actifs et le lien (porosité) que l'on peut établir avec les espaces du quotidien et la proximité des lieux de vie.

Les questions de mobilités semblent avoir été un peu mises de côté mais c'est sûrement pour laisser la part pleine au PDMs bien que les deux plans doivent s'imbriquer. Ce dernier pourra d'ailleurs intégrer un Plan de déplacement des agents (PDA) mais également la promotion d'une logistique urbaine moins carbonée (difficile de demander davantage en contexte périurbain, toutefois ils l'ont proposé dans le PCAET du Sybarval) et facilitée par des espaces réservés mieux signalisés et pourquoi pas partagés de façon chronotopique. Il pourra être également ajouté un point sur le soutien et

l'accompagnement à la filière vente et réparation de vélos (aides à l'achat de vélos ?). Est-il envisageable qu'un des autocars de la flotte intercommunale puisse être utilisé sur réservation (avec conducteur bien sûr) pour les déplacements culturels ou des équipes sportives le week-end ? Doit également être délibérée prochainement la publication des affiches proxibus et écomobilités sur les sites internet mais aussi en flyers. Il sera important de diffuser largement ces productions cartographiques pour toucher le plus de monde possible.

Il aurait pu être pertinent d'avoir une estimation de la baisse de GES prévue avec la réduction de 59% des consommations énergétiques liées aux transports carbonés, histoire d'avoir un ordre de grandeur car c'est aussi le poste le plus émetteur sur le territoire.

« AXE 6 : S'adapter au changement climatique

ACTION 1 : Renforcer la résilience territoriale face aux risques climatiques

ACTION 2 : Réduire les îlots de chaleur et renforcer la résilience thermique du territoire

ACTION 3 : Optimiser la gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du territoire

ACTION 4 : Préserver les respirations du territoire

ACTION 5 : Favoriser le maintien et le développement des écosystèmes locaux »

- Ça fait rêver – la réalité à Saint-Jean-d'Illac est tout autre surtout à propos des actions 2, 4 et 5 étant donné que la plupart des espaces de nature conséquents du tissu urbain du bourg font l'objet d'OAP sectorielles (et donc d'urbanisation conséquente) dont la forêt la plus à-même de répondre à tous ces enjeux sur une propriété boisée mixte et écologiquement riche qui est accolée à la ZAC Cœur de Bourg (cf. OAP Pierroton)... Je ne m'étalerais pas plus sur ce sujet mais encore une fois il y a des dissonances et encore je ne suis pas le dernier à savoir qu'il faut de la nuance mais les paradigmes à avoir aujourd'hui pour faire face aux dérèglements climatiques et aux mauvais équilibres urbanistiques nous poussent à trouver cette justesse foncière qui n'existe ainsi pas sur cette commune. Le simple rapport de compatibilité met à mal toutes les justes ambitions du PCAET et SCoT dans la retranscription au PLU...

- La simple végétalisation autour du béton et des enrobés ne suffira pas, ne soyons pas dupes...

Le Sysdau rappelle aussi dans l'évaluation environnementale que : « La résilience passe également par la lutte contre les îlots de chaleur urbains, amplifiés par l'artificialisation des sols et l'utilisation de matériaux peu perméables. Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, véritables zones de fraîcheur et de régulation, devient une priorité. De plus, intégrer ces espaces au sein même des zones urbanisées contribue à créer des îlots de fraîcheur urbains, bénéfiques lors des vagues de chaleur, tout en améliorant la gestion des eaux pluviales. »

« 6.2 Préserver et valoriser les grands îlots de fraîcheur naturels :

- Maintenir et protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers proches des zones urbanisées.
- Inscrire leur sanctuarisation dans les documents de planification avec des usages complémentaires (biodiversité, agriculture, loisirs...).
- Identifier les îlots de chaleur et de fraîcheur existants ou à constituer par diagnostic »

- Politique foncière ambitieuse et à juste titre mais dont, comme je l'exposais, une commune ne le tient pas en compte dès que ça dépasse la question des jardins de poche des lotissements, qui comme

leur nom l'indique ne servent qu'aux quelques riverains et encore, si on s'en tient à l'enjeu de fraîcheur urbaine uniquement (n'étant pas le seul pour ces espaces de nature)...

- Il faut territorialiser les ambitions et pas juste l'écrire sur le papier maintenant : il y a une dissonance avec le PLU de Saint-Jean-d'Illac alors que c'est un rapport de compatibilité qui doit les lier (certes malheureusement pas conformité).

Merci d'avoir rappelé les justes actions du 6.3. On le sait depuis bien longtemps, cependant je n'ai jamais vraiment vu cette considération sur le terrain quand on voit ce qui a pu être fait ces dernières années. En espérant que le PCAET jouera son rôle...

Pourquoi ne pas entamer des discussions avec l'instance du Parc des Jalles car n'oublions pas que ses sources sont sur notre territoire, à Saint-Jean-d'Illac ? La barrière de la métropole ne devrait pas en être une. Les communes et intercommunalités traversées par l'Eau Bourde sont, elles, en train d'entamer la réalisation d'un plan pluriannuel d'actions avec une gouvernance partagée entre les différentes autorités gestionnaires (JEB, BM). Si ces deux cours d'eau sont sur le logo du PCAET, ça ne doit pas être juste pour faire joli. Il faut agir pour protéger leurs linéaires voire les valoriser sur certaines portions mais également pour assurer la qualité de leurs eaux.

EIE : « La qualité de l'eau potable distribuée sur le territoire est globalement satisfaisante. Cependant, elle reste vulnérable aux pollutions. Au vu de la croissance démographique envisagée sur le territoire, la pression sur les nappes déjà très exploitées serait trop importante et nécessite la mise en œuvre de ressources de substitution. La qualité des cours d'eau est en revanche de qualité moyenne à médiocre sur le territoire. Il n'y a pas d'amélioration significative entre 2013 et 2017, et ce sont même des dégradations qui ont été observées pour certains cours d'eau., notamment en raison des activités humaines telles que l'industrie ou l'agriculture. » Est-ce que l'on peut donc comprendre que l'accueil prévu de population est trop important par rapport à la ressource en eau de consommation distribuable ? Le ScoT pondère justement les perspectives d'évolution des territoires avec cette variable (ex. du Créonnais). Ça peut poser question...

Le PCAET n'est peut-être pas le document qui doit énoncer « toutes les solutions » à cette problématique écologique et sanitaire majeure. L'action 6.3 y répond en partie mais ne touche pas à l'origine du problème. Le 7.4 pourrait également être lié en promouvant la transition/conversion vers l'agriculture biologique (croisé avec le 7.5.3) et en tournant peut-être même ce point vers la création d'un PAT.

En ce sens, 3 mesures pourraient être agrégées :

- Sensibiliser et informer sur l'autoproduction alimentaire en encourageant la réalisation de potagers chez les particuliers ou sur les espaces communs (écoles, parcs,...)
- Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective des écoles et collèges (en aliments bio du territoire)
- X % de surface en agriculture biologique à viser (21% en 2030 recommandé par la DREAL pour le Barval – je ne sais guère à quel pourcentage nous en sommes mais ça risque d'être compliqué si nous n'avons pas pris les devants étant donné le temps et la difficulté de la conversion vers ce label bio)

Les 10% de réduction de consommation énergétique pour 2032 me paraissent peu dans l'ambition. Il faudra maintenant s'assurer que cette part soit atteinte mais je pense qu'il aurait fallu viser davantage. Le réchauffement ne nous attend pas.

Il me semble qu'il manque un objectif chiffré de séquestration de carbone, qui peut être décliné selon les milieux (forestiers, mixtes, ouverts, etc.).

Il serait idoine de créer un observatoire PCAET alimenté en continu plutôt que de se satisfaire simplement d'une évaluation à mi-mandat. Il peut être également envisager pour faire vivre le Plan de proposer des points dans les conseils de quartier et conseils des sages et inviter les gens volontaires à s'engager dans la « commission extra-municipale de la transition » comme vous le présentez.

Il y a peut-être des éléments intéressants à trouver dans une inscription au Programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) de l'ADEME pour mettre en place le référentiel Économie Circulaire (principe cité en 2.3 et 4.3). La démarche TACCT de cette même agence peut aussi trouver écho dans le PCAET.

Je pense qu'il est nécessaire de mettre des valeurs de référence aux indicateurs pour mettre en perspective la réelle atteinte des objectifs. Ça permettra de voir où l'on se situe à l'évaluation à mi-mandat pour voir quels délais et marges de programmation il reste pour pouvoir atteindre ces valeurs voire en apportant quelques corrections pour mieux y répondre « sur le terrain ».

On retrouve beaucoup d'éléments qui font référence à l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) sans que cela soit non plus présenté comme tel. L'UFS s'envisage évidemment de façon systémique et cela doit être pris en compte dans l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire. Il peut ainsi être bienvenue de le nommer ainsi, comme enjeu majeur pour les territoires sur un principe de One Health : la santé humaine et la santé environnementale ne faisant qu'un, notre empreinte territoriale devant toujours considérer ce couple. Le guide ISadOrA, réalisé par l'EHESP et l'a-urba entre autres, fait état de la démarche à intégrer pour qu'un territoire s'inscrive dans un UFS. Ces traces devraient également trouver toute leur place dans les PLU.

D'ailleurs, je vous en supplie, la prochaine fois que le PLU est révisé, prenez la compétence pour transitionner en PLUi. Les logiques communales ne se ferment pas aux limites administratives des villes...

D'ailleurs qu'en est-il du contrat CoNECT avec Bordeaux Métropole ? C'est une main tendue qui est faite par BM pour travailler ensemble sur des sujets nécessitant une coopération tels que les mobilités. Ce signal politique de refus n'est en rien bénéfique. De fait, le métropole n'émettra pas d'avis favorable quant au rallongement de la ligne 51 de Martignas vers Saint-Jean-d'Ilac : c'est politique. Leur réponse sur la vitesse commerciale et la logistique de véhicules du fait du détour sur laquelle se base leur refus n'est sûrement pas la seule à l'origine de cet avis négatif.

Attention à ce qu'il y ait aussi des indicateurs qualitatifs pour évaluer le PCAET. On ne sait rarement que faire de simples données quantitatives, surtout quand on n'est pas assuré de la satisfaction et de la réussite d'une mise en place derrière. C'est général à l'ensemble des actions : il faut du qualitatif !

Les objectifs de réduction de GES devraient être légèrement plus importants pour se fixer sur les chiffres de la stratégie nationale notamment pour l'étape de 2030.

Je suis conscient que tous ces points ne pourront être intégrés, ni même réalisés dans leur totalité mais j'espère que certains trouveront une place dans le plan ou que du moins vous en compreniez l'idée.

Je suis pleinement d'accord avec les avis des PPA suivants :

Le PCAET doit être complété afin de proposer des objectifs territoriaux biennaux de réduction des polluants atmosphériques (L. 229-26 du code de l'environnement).

[« ndlr » : Devraient être également présentés les rapports triennaux de consommation foncière. Un Observatoire de l'Habitat et du Foncier (OHF) peut être le moyen de communiquer (pas seulement en interne) sur les dynamiques à l'œuvre. Un webinaire de l'a-urba sur le sujet est organisé le 26 juin et la CdC a sûrement été invitée pour y assister.]

Par ailleurs, il faudra veiller à ce que les aménagements induits par les projets de mobilités soient réalisés en tenant compte de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre l'imperméabilisation des sols.

La collectivité pourrait mobiliser la mesure « Promouvoir de nouvelles formes d'habiter », en valorisant des rénovations globales performantes autour des techniques et technologies de la construction hors site, en imposant le niveau « Bâtiment basse consommation » (BBC) a minima pour les logements. Certains points de vigilance n'ont pas été abordés comme l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ou l'isolation par l'extérieur, la conservation du bâti remarquable, la qualité de l'air intérieur, la production de déchets, l'utilisation de matériaux biosourcés ou de déconstruction. Les impacts environnementaux devront être étudiés avec précision pour une bonne intégration paysagère, patrimoniale et du point de vue de la qualité de vie humaine (nuisance sonore et visuelle).

L'action 2.3 aborde la rénovation énergétique du secteur tertiaire. Une mesure d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre du décret tertiaire et dans les projets de rénovation aurait pu être mise en place, afin d'améliorer l'isolation thermique et de limiter les émissions de polluants dues au chauffage, notamment de particules fines. Des actions de sensibilisation auraient pu être prévues, notamment sur la dégradation de la qualité de l'air intérieur, sur les émissions de solvants, de peintures, pour une mise en œuvre de gestes simples. Comme pour le secteur résidentiel, les impacts environnementaux devront être étudiés avec précision pour une bonne intégration paysagère et patrimoniale des installations.

Prévoir une spatialisation plus précise des enjeux majeurs

Augmentation de la durée des itinéraires sylvicoles du pin maritime par rapport à ce qui est fait actuellement (coupes rases à 60 ans au lieu de 40 ans) permettrait d'augmenter le stockage de carbone

Intérêt de déployer un système de priorisation des sous-actions du PCAET

Décliner dans le programme d'actions, sous la forme de valeurs-cibles à atteindre, des objectifs chiffrés relatifs à la protection des espaces présentant un intérêt écologique, à la renaturation des sols, à la restauration des milieux aquatiques et au potentiel de séquestration de carbone induit.

Le dossier gagnerait à mettre en perspective des actions de préservation des espaces naturels en milieu urbain afin de limiter le phénomène d'îlots de chaleur, préserver la biodiversité, structurer les trames écologiques voire en faire des espaces de ressourcement.

Le diagnostic du PCAET cible la rénovation énergétique de l'habitat comme piste de réduction des consommations énergétiques, et préconise notamment de prendre en compte les problématiques de confort d'été (pour éviter la prolifération de la climatisation), de qualité d'air, d'intégration des énergies renouvelables et de matériaux biosourcés. Or, le programme d'actions n'apporte pas de réponse opérationnelle vis-à-vis de ces problématiques, et ne semble pas prévoir l'intégration dans les documents d'urbanisme, pour les constructions neuves, de critères de performance énergétique, de principes de construction bioclimatique ou de règles favorisant l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable.

Pour l'État Initial de l'Environnement, il conviendrait de s'assurer de la compatibilité avec le SCoT actuel (et non pas seulement celui de 2014), au vu de l'année d'adoption qui sera visiblement la même que celle du SCoT, lui déjà adopté depuis le début d'année.

Il sera important de poursuivre le travail pour l'identification de potentielles ZAENR. On pourra s'appuyer pour cela sur le Schéma Régional Éolien (SRE) du CR et ALEC avec ses zones favorables à l'énergie éolienne, présenté dans le SCoT bioclimatique notamment.

Dans le cadre de l'adaptation aux effets du changement climatique, le maintien ou la réalisation dans les quartiers d'espaces de nature et de traitements végétalisés peuvent être prévus, éventuellement en lien avec la présence d'eau, afin de lutter contre la montée des températures.

6.6 : Pour compléter le programme sur cet axe 6, il semble opportun d'étudier la possibilité de classer des espaces naturels ou semi-naturels en protection forte, afin de contribuer à la pérennité du patrimoine naturel du territoire au bénéfice des générations futures

6.7 : L'action 4, qui concerne l'agriculture-alimentation locale, en raison de l'importance de cette thématique, aurait pu être assortie d'éléments de calendrier et d'un budget. Plusieurs objectifs à l'horizon 2030 issus des cibles nationales peuvent être adoptés par le territoire de la communauté de communes Jalle Eau Bourde : - multiplier par deux les surfaces cultivées en légumineuses ; - approvisionner la restauration collective locale afin d'atteindre 50 % de qualité en restauration collective dont 20 % de bio ; - atteindre une surface agricole utile de 21 % en AB.

Au regard des dérèglements climatiques que nous subissons de plein fouet en ce moment, espérons que ce Plan pourra prendre racine du mieux possible afin de développer ses ramifications sur le territoire pour le rendre plus écologique. Aujourd'hui seulement exposées sur le papier, toutes ces graines il reste à faire germer.

Merci"

1.15 Contribution 15

"Toutes les propositions sont intéressantes. Mais cela ne rentre pas assez dans les détails.

Nous sommes en alerte Canicule depuis plusieurs jours, il est urgent de passer au concret. Donc voici quelques propositions concrètes pour l'environnement.

- Mettre tout en œuvre pour que le projet de Surfpark ne voit pas le jour. C'est primordial.

Imaginez-vous quelques privilégiés profitaient de cette installation alors que toute la nature souffre autour, la faune, la flore, les humains.

Malgré tout, s'il venait à ouvrir, ses nuisances devront être mises en lumière et combattues (interdire une surconsommation d'eau risquant d'amener au dépassement de la quantité d'eau tolérée pour la communauté de commune faisant courir le risque à toute la population d'un manque d'eau en cas de diminution ou de pollution de la nappe Oligocène).

Comment peut-on envisager de demander à la population de ne pas arroser son potager et de permettre en même temps que des gens étrangers à la communauté de commune profitent de notre eau pour leurs loisirs.

- Arrêt de l'artificialisation des trottoirs. Cela réduirait la chaleur ambiante et le ruissellement (et la pollution de l'Eau Bourde par ricochet).

- Préserver notre chère Eau Bourde (havre de fraîcheur) en se rapprochant de la métropole pour envisager une gestion commune (désignation d'un référent Eau Bourde)
- Protéger les espèces vivant le long de l'Eau Bourde en sensibilisant les promeneurs aux nuisances qui sont engendrées par une promenade au ras de la rivière (gêne pour les espèces y vivant).
- Interdire toute vidange dans l'Eau Bourde du surfpark pouvant causer des dégâts irréversibles à notre rivière.
- Nommer dans chaque commune un responsable biodiversité.
- Continuer de favoriser le plus possible la fauche tardive sur les espaces verts communaux (en informant la population pour les convaincre).
- Promouvoir la biodiversité .

Imiter la ville de Pessac dans le développement de la biodiversité. Au niveau communauté de commune ou au niveau communal, labelliser les parcs (par exemple label 'LPO agir pour la biodiversité') ou encourager les particuliers à devenir refuges individuels en proposant une participation à l'adhésion (réseaux des refuges jardin ou balcon LPO).

Bordeaux Métropole propose des ateliers pour apprendre à rendre son jardin riche en biodiversité.

- Encourager les habitants à posséder des récupérateurs d'eau de pluie et à avoir des points d'eau dans leur jardin (des mares naturelles ne constituent pas des nids de moustiques)
- Si cela n'est pas encore fait, sensibiliser les enfants dès l'école primaire à respecter la nature et à la biodiversité (par les ateliers de l'animatrice nature de la ville)

Et j'insiste, arrêtons ce projet de Surfpark qui n'a plus aucune légitimité avec l'épisode climatique que nous vivons et ceux qui s'annoncent."

1.16 Contribution 16

Ce plan est une bonne surprise et demande à être mis en route le plus rapidement possible

1.17 Contribution 17

"Amélioration du transport collectif

Être cohérent ds les choix environnementaux(ex: piscine à vagues Canéjan)

Bq plus de communication et d'éducation sur le sujet

Expliquer aux gens à quoi sert les impôts par exemple. Le coût individuel de la sécu par an...

Limiter l'abattage des arbres partout mais aussi chez les particuliers.

Faire des ateliers infos/conseils/astuces sur la consommation locale possible (alimentaire, énergie (transport, habitation, bâtiment ou appareil..), les quantités utilisées, les préoccupations majeures, les réductions possibles...

Développer un lieu de vie inter-générationnel au centre Bourg de Cestas comme un bar associatif.(Lieux d'échanges, de partage, de jeux de débat. .pour les citoyens sur des soirées à thème. (sport, culture, littérature..mais aussi les écoles, retraités..

Référence : le conciliabule à Montlouis sur Loire."

1.18 Contribution 18

Revegetalisation du centre ville de Saint Jean d'illac

1.19 Contribution 19

Tout d'abord merci beaucoup pour cette initiative qui adresse surtout l'adaptation et peu l'atténuation. Les deux plus gros leviers d'atténuations sont la mobilité et l'alimentation.

L'alimentation est propre à chacun à une exception la scolarité qui peut promouvoir le végétal si les enfants le veulent et le local et la nourriture non transformée.

La voiture est encore trop mise en avant malgré les belles pistes cyclables de Cestas. Le centre ville est oublié ainsi que le quartier de la gare. Surtout aucun trottoir n'est conforme pour les piétons voir pire ils sont occupés par les voitures en centre ville. Pour qu'une ville soit adapté à la mobilité douce il faut se projeter avec une accessibilité pour chaise roulante et des enfants sur les pistes cyclables sans avoir peur

1.20 Contribution 20

Les résidences d'habitation social devraient être équipées de panneaux solaires. La gare être accessible aux personnes handicapées ainsi que les transports routiers publics. Et pour l'accessibilité aux conteneurs poubelles et celui pour les déchets organiques. Comment participer à tout cela si rien n'a été pensé pour les personnes handicapées

1.21 Contribution 21

C'est un schéma directeur rédigé avec des termes génériques (donc peu concrets et parfois sans budget) pour des administrateurs.

Le créneau de consultation est étroit et peu accessible.

Les priorités ne sont pas visibles.

Peut être des consultations au niveau communal sur des projets concrets pourraient impliquer plus de citoyens.

2 Contributions libres Thématiques

2.1 Contribution 1

Ajouter à Cestas bourg des points de collecte des vêtements usagés voir le site de refashion

2.2 Contribution 2

Certaines collectivités de la communauté de communes montrent l'exemple comme la commune de Canéjan. En revanche la commune de Cestas dispose d'un patrimoine communal dans un état déplorable et ne dispose pas d'un plan pluriannuel d'investissements lui permettant d'envisager une amélioration de sa situation. Les axes ci-dessus devraient d'abord lui être appliqués.

2.3 Contribution 3

"C'est vraiment très plaisant de voir enfin un plan d'action posé, et partagé avec le public.

Par contre, les mesures énoncées restent assez vagues (voire se recoupent sur différents axes, ex. de la séquestration du carbone). Je suis une engagée pour ces combats. Je pense que vos objectifs doivent être définis par plus petites étapes.

Un exemple concret d'actualité : la chaleur des écoles. Une action peu coûteuse, efficace et peu impactante consisterait à appliquer de la peinture réfléchissante sur les toitures (<https://www.coolroof-france.com/>)"

2.4 Contribution 4

Des actions plus ou moins faciles à mettre en place dans nos quotidiens pourraient être proposées régulièrement sur les réseaux afin de nous remémorer régulièrement la nécessité d'agir et de quelle manière chacun à notre échelle.

2.5 Contribution 5

Encourager également l'agriculture biologique

2.6 Contribution 6

"Éteindre l'éclairage public la nuit ainsi que les bâtiments tel le cinéma de cestas

Améliorer les pistes cyclables"

2.7 Contribution 7

Expert dans les politiques publiques environnementales, je suis l'actualité de projets de recherche conduits en Nouvelle-Aquitaine particulièrement sur la démarche de réalisation et de mise en oeuvre de PCAET, pilotés par exemple par Andy Smith ou Daniel Compagnon à Sciences Po Bordeaux. Aussi, je signale qu'il faut être lucide sur l'écart qui peut exister entre la hauteur des ambitions et les moyens de mise en oeuvre. La collectivité est-elle équipée aujourd'hui, ou est-elle prête à s'équiper rapidement, d'agents avec les compétences requises ? une place suffisamment claire et un niveau d'autorité suffisante dans la hiérarchie/organigramme de la collectivité ? Par ailleurs, j'attire l'attention à l'illusion de pouvoir cocher "+" partout, illusion qui me semble être véhiculée en filigrane dans la présente présentation de la stratégie PCAET. Car il existe des concurrences voire des incompatibilités entre certaines des ambitions affichées, entre un projet de société axé sur le développement ou sur la sobriété. Entre une démarche technosolutionniste et une autre davantage axée sur la sobriété, l'orientation privilégiée à ce stade n'est pas claire.

2.8 Contribution 8

L'A 63 et son transport routier génère plus de 50% des gaz à effet de serre de bruit et pollution pour les riverains. Pourquoi rien n'est fait sur ce sujet ? Toutes les autres solutions seront vaines si l'on ne commence pas le transport routier.

2.9 Contribution 9

La collectivité territoriale doit désormais travailler sur l'isolation des bâtiments municipaux et le développement de solutions de mobilité éco responsable : plateforme locale de covoiturage, accélération d'aménagement de pistes cyclables sécurisées et éclairées avec de la peinture luminescente ayant elle ne le sont pas, parkings à vélos, solution de scooters électriques, formation des habitants pour un jardin écologique (pelouse haute, zones non coupées, plantations d'arbres, arrêt d'utilisation d'herbicides et pesticides...), communication régulière sur les enjeux et comportements appropriés. Elle doit également arrêter de proposer de bitumer les trottoirs et le subventionner, elle doit réaménager ces centres bourg, gazinet et rejets pour valoriser des espaces verts, ajouter des arbres et des zones de circulation piétonnes ecoreponsables.

2.10 Contribution 10

"Les projets sont bons mais la commune de Saint Jean d'Illac a préféré enlever les plantes et mettre du bitume...

Les transports en commun sont un très bon moyen de baisser le bilan carbone mais en étant hors Bordeaux métropole vous encouragez les habitants à prendre leur véhicule."

2.11 Contribution 11

Ne plus construire de rue complète ou quartiers où les maisons sont à quelques centimètres ou même pire contre l'asphalte de la rue car pas possible d'y mettre des arbres, créant de fait un îlot de chaleur dont les habitants sont prisonniers.

Être prêts à deconstruire 2 ou 3 maisons pour y remettre des arbres entre les maisons.

Exemple : 18-20 avenue Marc Nouaux (maisons dans verdure), chemin des Magnans (2 maisons au milieu sans espace vert), avenue de Verdun (nouvelles résidences de maisonnettes sans arbres ni espaces verts).

Il est préférable de faire du R+2 avec grands arbres autour que à tout prix des maisons avec minuscule jardinet où on peut à peine mettre un arbuste.

2.12 Contribution 12

Pas de transport en commun suffisant sur la commune de sorte à laisser la voiture au garage. De même nécessaire pour les jeunes de se déplacer plus facilement (Prox bus insuffisant)

2.13 Contribution 13

Pour la qualité de l'air, la réduction de la vitesse sur l'A63 est-elle envisageable ?

Pour l'alimentation, verdir les espaces publics est une bonne chose ; avec du comestible et pro-biodiversité (fruitiers vs l'agrostis par exemple) est une piste à explorer

2.14 Contribution 14

Projets très axés sur diminuer les coûts énergétiques l'hiver, et beaucoup concernant la lutte contre les canicules (exemple, les écoles sont des fournaies en ces temps de canicule) ...

2.15 Contribution 15

ras

2.16 Contribution 16

"Réduire le trafic de l'A63 via le ferroutage : indispensable pour améliorer la qualité de vie des Cestadais ;

Aides installations énergies renouvelables (aides financière et techniques)

Developper services covoiturages et tps en commun vers Villenave d'Ornon

Installer des maraîchères et éleveurs pour circuit court"

2.17 Contribution 17

"Retours par fiche action :

1.1 : S'inscrire en cohérence avec la stratégie du territoire de contractualisation Landes et Graves de Cernès et le CRTE de Jalle Eau Bourde et Montesquieu

Dans le Montesquieu, il est justement prévu de définir un comité de pilotage afin de suivre chaque année les avancées du programme d'actions et de profiter de la situation du territoire, à l'interface entre la métropole, le parc naturel régional des Landes de Gascogne et le Sud-Gironde, pour travailler de concert avec les institutions des territoires limitrophes sur les thématiques du PCAET (1.3).

1.3 : Événement annuel de l'intercommunalité sur la TE sur un site différent à chaque édition (croisé avec le programme d'animation du 6.5.4)

+ Zéro plastique sur les événements organisés par les municipalités ou l'intercommunalité.

Un lieu public pédagogique pourrait être envisagé sur le territoire comme une « maison des landes bordelaises / de la mobilité / de l'alimentation ». A Martignas, il existe une Maison des Gestes du Développement Durable. Elle est seulement pas très bien localisée et surtout sous-mobilisée. Dans le Montesquieu, il me semble qu'une ancienne grange a été réhabilitée pour en faire un commerce local avec une ferme pédagogique dans le cadre de leur PAT financé par le CRTE ou la contractualisation de Landes de Cernès (cf. 7.4.4 s'y rapportant pour le pan alimentaire). Ce lieu devra être stratégiquement localisé et ses destinations/thématiques élargies (parmi écologie, géographie, histoire, écogestes, mobilités, alimentation, culturel, sports de nature, etc...).

2.2 : La résorption progressive de la vacance des locaux d'activité est une source à privilégier dans une perspective de sobriété foncière, matérielle, avec bien sûr de la réhabilitation au cas par cas (peut-être pas la portée du PCAET)

2.3.4 : En parallèle de la question de l'économie circulaire ici évoquée, accompagner le déploiement de la Gemme, monnaie locale girondine, sur la CdC JEB pour favoriser les circuits courts et relocaliser l'économie

4.1.7 : A propos du télétravail, il peut être intéressant de décliner des modes opératoires (ex. prévoir des espaces de coworking voire de tiers lieux dans le cadre des ZAC et opérations d'aménagement notamment)

5 : Communiquer davantage par la même occasion sur les impacts de l'aéroport et de l'aviation sur le territoire en matière de qualité de l'air, de nuisances et donc de santé

Il y a d'ailleurs bien des fois sur certains matins où on sent jusque dans le bourg des odeurs de produits synthétiques, pour piscine peut-être. Je soupçonne Aboral Piscines sur la ZA des Cantines d'en être à l'origine, sans certitude bien sûr. Je ne pense pas que ce soit très bon pour notre santé, et si ça parvient jusqu'à nos narines, c'est que peut-être les particules émises ne le sont pas non plus pour tous les écosystèmes touchés. Il y a donc peut-être un travail à mener avec les industries qui produisent à l'air libre ou qui « dégazent ».

5.2 : Contrôler la progression géographique des essences d'arbres allergisantes et invasives tels que le robinier faux-acacia

6 : Instaurer un système de veille et de contrôle sur les coupes d'arbres chez les particuliers et étendre plus largement le classement des arbres aux PLU

6.2 : A propos de la végétalisation : privilégier la méthode Miyawaki pour que les plants prennent mieux pour une durée de vie allongée (meilleure captation carbone)

Complément : Inclure dans les diagnostics de PLU des cartographies des indices de chaleur urbaine pour apporter des dispositions spécifiques selon les zonages (indices maximums, taux maximum d'imperméabilité) voire proposer une OAP thématique ICU (désimperméabilisation, palette végétale pour plantations nouvelles, etc...)

+ Instaurer un droit aux espaces de nature et à l'ombre (les PLU auraient pu être l'outil idoine pour prescrire territorialement ce qui pouvait être mis en place en ce sens)

Sur le 6.2.3 : Pamphlet / cartographie des îlots de fraîcheur et espaces de nature du territoire (échelle communale ?) avec rappel des bons gestes en cas de canicule et respect des dispositions DFCI pour les risques d'incendies. Ce document pourrait par la même occasion avoir une vocation écotouristique / éco-excursionniste.

6.3 : Inclure la Commission Locale de l'Eau (CLE) dans les partenaires ? + en cohérence avec les SDAGE et SAGE

6.3 ou 6.5 : Préservation des zones humides pour leur rôle écologique et tampon (cf. Zéro perte nette de zones humides de NéoTerra (Conseil Régional)) (ou compensation triplée)

6.3.1 : Systèmes de REUT + augmentation progressive du prix de l'eau avec des tarifications spécifiques (j'ai d'ailleurs l'impression que l'eau n'a jamais été aussi peu bonne que cette année à Saint-Jean-d'Illac – elle me paraît chlorée) + interdire les projets nécessitant une consommation d'eau trop importante pour leur fonctionnement (les destinations selon les zones du PLU auraient pu être un levier pour réglementer) (ex. surfpark 😊)

6.3.2 : Mettre en place des mesures de suivi des prélèvements (compteurs avec télétransmission,)

6.3.2.5 : Idem pour les (nouveaux) agriculteurs, qui peuvent intégrer des systèmes de goutte-à-goutte et mettre en place des pratiques permacoles

6.4. : Stratégie nationale pour les aires protégées (30 % d'espaces protégés d'ici 2030, dont 10 % de protections fortes) → la question de la propriété des fonciers pouvant l'être ne facilite pas la chose, d'autant plus dans des territoires très majoritairement sylvicoles. Toutefois, il faut viser cela.

La règle du 3-30-300 permettra de faire ressortir les espaces de nature à préserver ainsi que les espaces urbains lacunaires en terme d'accès/proximité à cette nature. Tout manque ne pourra être résorbé au vu des géographies de ce périurbain et c'est pour cela qu'il est dès maintenant impératif de préserver les respirations boisées structurantes restantes (et encore plus si ayant un potentiel à devenir publiques).

6.4.2 : Précisions à apporter pour l'opérationnalité de cette mesure :

Pourquoi pas : Restauration hydrogéomorphologique des cours d'eau avec des « soins castor » (cf. réseau castor de l'OFB / cf. Laurent Degrave du PNRLG qui travaille sur ces sujets) : low-tech et solutions fondées sur la nature (SFN)... → restauration de la trame bleue plus généralement

6.5 : Protection de la biodiversité nocturne (ciel étoilé, trame noire) contre la pollution lumineuse selon un diagnostic lumières établi (focus sur l'application dans les zones d'activité du 2.2.3) tout en concourant à la sobriété énergétique

+ Engager une démarche de labellisation Territoire engagé pour la nature (TEN - OFB, région, ARB, DREAL, Agence de l'Eau). Saint-Médard-en-Jalles a obtenu le renouvellement pour 3 ans de cette démarche grâce à toutes les actions réalisées sur le premier mandat de TEN : programme d'animations municipales et associatives, restauration TVB et surtout préservation des espaces structurants et remarquables de nature (y compris dans le bourg à l'image du Bourdieu) et leur ouverture au public !

6.5.1 : Sous la forme d'un Atlas de la biodiversité à l'échelle intercommunale (avec l'AFB N-A aussi) ?

6.5.2 : Relancer le « jardine ton trottoir » avec les graines distribuées en mairie et un guide pour conseiller les volontaires

Précision : prévoir un programme pluriannuel de désimperméabilisation pour le premier tiret ?

7.2 : Conservation d'arbres morts et d'arbres à cavités pour le maintien de la biodiversité forestière + déploiement du concept de ""forêt mosaïque"" visant à diversifier les essences et les modes de sylviculture + suivre l'atteinte effective du gain écologique des sites naturels de compensation (SNC)

du territoire + identifier des zones à potentiel de restauration (ex. état des lieux de la biodiversité, évolution urbanistique, gain écologique potentiel du terrain...) ☐ aurait du être fait dans les PLU...

7.2.3 : L'expérimentation Sylv'Valor peut se croiser à cette mesure, avec la recherche de terrains candidats pour des projets de valorisation écologique (avec le Sysdau, le CRPF,...)

Convention de coopération avec le PNR Landes de Gascogne pour mutualiser certains pans de leurs compétences ?

7.3 : Autres matériaux biosourcés à prendre en compte en plus du bois + s'assurer en parallèle d'une performance thermique et énergétique de BBC à minima + prescriptions, à minima sensibilisation, à l'intégration des principes bioclimatiques dans la projection et la réalisation des aménagements (à intégrer dans les PLU aussi)"

2.18 Contribution 18

Stopper la déforestation pour des projets de logements individuels très consommateurs de surface imperméables, d'énergie et augmentation du trafic routier

2.19 Contribution 19

La méthanisation demande de cultiver du maïs qui est très gourmand en eau (comme le projet de SurfPark).

Végétaliser les écoles.

Peindre les routes et les toits en blanc.

2.20 Contribution 20

Le PLU doit être en cohérence avec le PCAET.

2.21 Contribution 21

Je trouve dommage que pour la mobilité les pistes cyclables ne sont pas présentes. Je trouve que le partie sur le méthane peut très vite devenir une source de risques. De plus, il serait intéressant d'isoler les bâtiments publics et associatifs. De même, il est dommage que la végétalisation des toits ou des murs, ou même l'utilisation de peintures réfléchissantes ne soient pas évoquées dans les pistes de réflexion pour faire baisser la température.

2.22 Contribution 22

Plus de consultations publiques et d'implication des citoyens

Il est peu fait mention des écoles qui sont à rénover et végétaliser

2.23 Contribution 23

Réfléchir au fait que Cestas se trouve à un carrefour de circulation très intense, améliorer cette circulation et la réduire

2.24 Contribution 24

Le nombre faible de contribution démontre la nécessité de rendre accessible ces actions au plus grand nombre par des consultations plus simples qui implique directement les citoyens par exemple extinction des lumières, création zone à déclenchement au passage, création de zone sans voiture ou de jours sans voiture, accessibilité continue des locaux publics (mairie, bibliothèque, école) en vélo, création d'un plan de baignade ou d'une piscine 50 m qui évite les disparité sociales et les déplacements, création d'une banque d'échange de services non marchand pour créer de la solidarité, ...

2.25 Contribution 25

Sur les mobilités durables, un coup d'accélérateur devrait être mis car de nombreuses solutions existent mais dépendent d'un réseau aujourd'hui insuffisamment développé. S'adapter au changement climatique / Forêt : des zones de forêt devraient être sanctuarisées. Les zones privées rachetées ou du moins travailler le PLU pour obliger à la conservation des arbres et des haies sur les parcelles privées.